

# COMMUNE DE VEYTAUX



## RAPPORT DE GESTION 2018

PREAVIS MUNICIPAL No 04/2019

Date de la commission : lundi 6 mai 2019 à 18h.30  
Salle du Conseil communal – rue du They 1

## Table des matières

<b>1. Conseil communal .....</b>	<b>1</b>
1.1 Organisation du Conseil communal .....	1
1.2 Sommaire des séances .....	3
<b>2. Municipalité.....</b>	<b>5</b>
2.1 Organisation de la Municipalité.....	5
2.2 Généralités .....	9
<b>3. Administration générale.....</b>	<b>12</b>
3.1 Personnel communal .....	12
3.2 Greffe municipal.....	14
3.3 Votations et élections .....	16
3.4 Office de la population.....	17
<b>4. Finances .....</b>	<b>20</b>
<b>5. Bâtiments et forêts.....</b>	<b>21</b>
5.1 Bâtiments communaux .....	21
5.2 Forêts .....	22
<b>6. Travaux – Urbanisme .....</b>	<b>27</b>
6.1 Police des constructions.....	27
6.2 Développement durable.....	31
6.3 Service des travaux .....	31
<b>7. Transports .....</b>	<b>32</b>
<b>8. Ecoles – Instruction publique.....</b>	<b>34</b>
8.1 Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Est .....	34
8.2 APEMS (Accueil Pour Enfants en Milieu Scolaire) de Veytaux.....	37
8.3 REME (Réseau Enfance Montreux & Environs) .....	37
8.4 CET (Conseil d’Etablissements Montreux-Veytaux) .....	38
<b>9. Prévoyance et aides sociales.....</b>	<b>38</b>



<b>10. Parcs et jardins – Services industriels et assainissement.....</b>	<b>41</b>
10.1 Service de voirie, parcs, espaces verts et conciergerie .....	41
10.2 Cimetière.....	42
10.3 Vigne communale.....	43
10.4 Gestion des déchets.....	43
10.5 SIGE (Service Intercommunal de Gestion) .....	44
10.6 Egouts.....	48
<b>11. Sécurité .....</b>	<b>49</b>
11.1 ASR (Association Sécurité Riviera).....	49
11.1.1 Mot du Comité de direction .....	49
11.1.2 Composition du Conseil intercommunal (organe délibérant) .....	51
11.1.3 Composition de la Commission de gestion .....	51
11.1.4 Mot de la Direction .....	51
11.2 Police Riviera – Corps de police .....	52
11.3 Ambulance Riviera .....	53
11.4 SDIS Riviera (Service de défense contre l’incendie et de secours) .....	54
<b>12. Culture – Relations sociétés et associations locales.....</b>	<b>54</b>
12.1 Pro Veytaux .....	54
12.2 Relations sociétés et associations locales .....	55
<b>13. Economie.....</b>	<b>57</b>
<b>14. Conclusions .....</b>	<b>60</b>
<b>Liste des abréviations.....</b>	<b>61</b>



# Rapport de gestion 2018

## Préavis No 04/2019

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions :

- de la Loi sur les communes du 28 février 1956 (article 93c, al. 2), état au 1<sup>er</sup> février 2018 ;
- du règlement Cantonal du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (article 34), état au 1<sup>er</sup> juillet 2006 ;
- du règlement du Conseil communal du 25 novembre 2014 (article 85) ;

la Municipalité a l'honneur de vous présenter son rapport de gestion de l'exercice 2018.

### 1. CONSEIL COMMUNAL

#### 1.1 Organisation du Conseil communal

##### **Bureau du Conseil 2017/2018**

(1<sup>er</sup> semestre)

Mme Aline SANDMEYER, Présidente  
M. Pascal MASON, 1<sup>er</sup> vice-Président  
M. John GRANDCHAMP, 2<sup>ème</sup> vice-Président  
Mme Tülay KÜNCEKLI CAGIN, scrutatrice  
Mme Francine JORDAN, scrutatrice  
M. Stephan TEKLITS, scrutateur suppléant  
M. Jérôme DE RHAM, scrutateur suppléant  
Mme Anne PUENZIEUX, secrétaire  
M. Michel BLUM, huissier

##### **Bureau du Conseil 2018/2019**

(2<sup>ème</sup> semestre)

M. Pascal MASON, Président  
M. John GRANDCHAMP, 1<sup>er</sup> vice-Président  
M. Pascal RUCH, 2<sup>ème</sup> vice-Président  
M. Jérôme DE RHAM, scrutateur  
M. Stephan TEKLITS, scrutateur  
Mme Susanne WELLE SIEGLER, scrutatrice suppl.  
M. José ESCALEIRA LOPES, scrutateur suppl.  
Mme Anne PUENZIEUX, secrétaire  
M. Michel BLUM, huissier

La séance de passation des pouvoirs a eu lieu le vendredi 29 juin 2018

#### **Commissions permanentes**

- Commission de gestion et des finances,  
jusqu'au 30 juin 2018

M. Julien RAEMY, Président-rapporteur  
M. Joël DELMATTI  
M. Werner FOSSE  
M. Jean-François PILET  
M. Jean-Luc PUENZIEUX  
M. Cyril TEKLITS  
M. Stephan TEKLITS

- Commission de gestion et des finances,  
dès le 1<sup>er</sup> juillet 2018

M. Julien RAEMY, Président-rapporteur  
Mme Christine CLEMENT  
Mme Diana HOLLAND  
M. Tülay KÜNCEKLI-CAGIN  
M. Jean-François PILET  
M. Jean-Luc PUENZIEUX  
M. Stephan TEKLITS



## **Commission communale**

- Commission communale de recours en matière d'impôts
  - Mme Marianne PEZZUTI
  - M. Stephan TEKLITS
  - Mme Alejandra WIEDMER
  - M. Olivier GASSER, suppléant
  - Mme Caroline GADEMANN, suppléante
  
- Commission de naturalisation
  - Mme Christine CHEVALLEY, Syndique
  - M. Arnaud REY LESCURE, Conseiller municipal
  - Mme Marianne PEZZUTI
  - M. Pascal RUCH

## **Commissions intercommunales**

- SIGE
  - Mme Aline SANDMEYER
  - M. Jean-Luc PUENZIEUX
  - Mme Diana HOLLAND, suppléante
  - Mme Francine JORDAN, suppléante
  
- CIEHL
  - Mme Susanne WELLE SIEGLER
  - M. Pascal MASON
  - Mme Karen ARMSTRONG, suppléante
  
- Fonds culturel Riviera
  - Mme Valérie WICHT
  - Mme Francine Jordan, suppléante
  
- Sécurité Riviera
  - M. John GRANDCHAMP
  - M. Alexandre KOSCHEVNIKOV
  
- Conseil d'établissements scolaires
  - Mme Viviane SCHWEIZER-RONNERSTRÖM

## **Election de 7 suppléant(e)s au Conseil communal de Veytaux**

Le Bureau électoral, constatant :

- que seule la liste d'Entente communale, comprenant le nom de sept candidats, a été déposée dans les délais légaux,
- que la liste déposée est conforme aux articles de la LEDP (loi sur l'exercice des droits politiques) et de son règlement d'application (RLEDP),
- que sept sièges sont à repourvoir,

a proclamé, en date du 17 décembre 2018, élus tacitement les sept suppléants suivants :

- Monsieur Stéphane THELIN
- Monsieur José Manuel FERNANDES PEREIRA
- Monsieur Louis PUENZIEUX
- Monsieur Guillaume AUGNET
- Monsieur Hervé CASTIONI
- Madame Géraldine GROSJEAN
- Monsieur Cédric IMSAND



## **1.2 Sommaire des séances**

Le Conseil communal a siégé six fois en 2018 soit :

### **Première séance : 5 mars 2018**

#### 1. Communications orales de la Municipalité

- relative au décès accidentel de Mme F. Prédi, tenancière de la buvette du Port du Clos de Chillon, afin de lui rendre hommage et la remercier de son implication dans le développement de ladite buvette ;
- relative à la volonté de la Municipalité de poursuivre l'exploitation de la buvette.

#### 2. Communications écrites de la Municipalité

Néant

#### 3. Dépôt de préavis

- relatif à la révision des statuts de l' ARAS Riviera (Association régionale d'action sociale Riviera) (préavis No 01/2018) ;
- relatif à la rémunération des membres du Conseil communal, des commissions et du Bureau (préavis No 02/2018) ;
- relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 57'400.00 pour couvrir les frais liés à la stabilisation de la falaise surplombant l'édicule public (WC) de la Taverne du Château (préavis No 03/2018).

### **Deuxième séance : 30 avril 2018**

#### 1. Communications orales de la Municipalité

- relative à l'initiative populaire communale intitulée « Demande à la Municipalité de Veytaux d'approcher celle de Montreux pour préparer un projet de convention de fusion ».

#### 2. Communications écrites de la Municipalité

- relative à la CORAT Riviera (Commission consultative Régionale pour l'Aménagement du Territoire) – Rapport d'activités 2017 (communication No 01/2018) ;
- relative à la Commission Prévention Riviera – Rapport d'activités 2017 (communication No 02/2018).

#### 3. Dépôt de préavis

- relatif aux comptes communaux pour l'exercice 2017 (préavis No 04/2018) ;
- relatif au rapport de gestion 2017 (préavis No 05/2018) ;
- relatif à la gestion et comptes 2017 de la CIEHL (Communauté Intercommunale d'Equipements du Haut-Léman) (préavis No 06/2018) ;
- relatif aux comptes 2017 du Fonds culturel Riviera (préavis No 07/2018).



### **Troisième séance : 11 juin 2018**

#### 1. Communications orales de la Municipalité

- relative à la stabilisation de la falaise surplombant l'édicule public (WC) de la Taverne du Château ;
- relative à la séance du 7 juin 2018 du Conseil Intercommunal de l'ASR, qui a eu lieu à Veytaux, sous la Présidence de M. J. Grandchamp.

#### 2. Communication écrite de la Municipalité

- relative au rapport d'activités 2017 du SAI (Service des Affaires Intercommunales de la Riviera) (communication No 03/2017).

#### 3. Dépôt de préavis

- relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 75'000.00 TTC au maximum, pour couvrir les frais d'achat des anciens ouvrages militaires, ainsi que les frais liés à la création d'un DDP, et sous DDP (préavis No 08/2018), déposé par voie de l'urgence ;
- relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 226'900.00 TTC au maximum, pour couvrir les frais liés à l'établissement d'un plan général d'affectation, d'un règlement et d'un rapport d'aménagement (47 OAT) (préavis No 09/2018) ;
- relatif à l'initiative populaire communale intitulée « Demande à la Municipalité de Veytaux d'approcher celle de Montreux pour préparer un projet de convention de fusion » (préavis No 10/2018).

### **Quatrième séance : 10 septembre 2018**

#### 1. Communications orales de la Municipalité

- relative à la présentation publique du projet de construction du bâtiment multi-générationnel ;
- relative à la réorganisation du service de la conciergerie, avec celui de la voirie et des espaces verts ;
- relative à la réfection de la fontaine située au bas de la rue de Bonivard ;
- relative à l'acquisition d'une souffleuse électrique à accu.

#### 2. Communication écrite de la Municipalité

Néant

#### 3. Dépôt de préavis

- relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'744'100.00 TTC au maximum, pour couvrir les frais liés au réaménagement de la RC 780 en traversée de localité, et à la réhabilitation des collecteurs d'eaux claires (préavis No 11/2018) ;
- relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2019 (préavis No 12/2018).



### **Cinquième séance : 29 octobre 2018**

1. Communications orales de la Municipalité
  - relative à l'événement « Tous à skis » aux Rochers-de-Naye ;
  - relative à la mise à l'enquête publique du bâtiment multi-générationnel.
2. Communication écrite de la Municipalité
  - relative aux ouvrages de protection contre les chutes de pierres et de blocs, et création d'un chemin forestier aux Evuez (communication No 04/2018).
3. Dépôt de préavis
  - relatif au budget 2019 du Fonds culturel Riviera (préavis No 13/2018) ;
  - relatif au budget 2019 de la Communauté Intercommunale d'Equipements du Haut-Léman (CIEHL) (préavis No 14/2018) ;
  - relatif au budget communal 2019 (préavis No 15/2018).

### **Sixième séance : 3 décembre 2018**

1. Communications orales de la Municipalité
  - relative aux actes de vente signés concernant le Fort de Chillon ;
  - relative à l'éclairage public sur le chantier de la rue Bonivard ;
  - relative à l'éclairage public du passage piétons au bas de la rue Bonivard.
2. Communication écrite de la Municipalité  
Néant
3. Dépôt de préavis  
Néant

## **2. MUNICIPALITE**

### **2.1 Organisation de la Municipalité**

Elle était composée de la façon suivante du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2018 :

- |                                   |   |                |             |
|-----------------------------------|---|----------------|-------------|
| - Syndique                        | : | Mme Christine  | CHEVALLEY   |
| - 1 <sup>er</sup> vice-Président  | : | M. Jean-Marc   | EMERY       |
| - 2 <sup>ème</sup> vice-Président | : | M. Arnaud      | REY LESCURE |
| - Membres                         | : | M. Philippe    | ANDLER      |
|                                   |   | M. Igor        | RINALDI     |
| - Secrétaire municipale           | : | Mme Bernadette | MENETREY    |





puis du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2018 :

- Syndique : Mme Christine CHEVALLEY
- 1<sup>er</sup> vice-Président : M. Arnaud REY LESCURE
- 2<sup>ème</sup> vice-Président : M. Philippe ANDLER
- Membres : M. Igor RINALDI  
M. Jean-Marc EMERY
- Secrétaire municipale : Mme Bernadette MENETREY

**La répartition des dicastères est la suivante :**

	<b><i>Municipal en charge</i></b>	<b><i>Municipal remplaçant</i></b>
Administration générale	Mme C. Chevalley	Le vice-Président
Finances		
Affaires culturelles (culture, tourisme)		
Affaires sociales et écoles (parascolaire, écoles, social, santé publique)		
Forêts	M. I. Rinaldi	M. A. Rey Lescure
Domaines (pâturages, alpages et chalets)		
Sports		
Informatique		
Urbanisme et police des constructions	M. J.-M. Emery	Mme C. Chevalley
Bâtiments communaux		
Concept énergétique		
Police sanitaire		
Espaces verts (voirie, parcs, jardins, cimetière, gestion des déchets, fontaines, vigne communale)	M. A. Rey Lescure	M. Ph. Andler
Association Sécurité Riviera (Police, SMUR, SDIS et ORPCi)		
Services industriels (gaz, SIGE)		
Transports (CGN, VMCV, MOB)		
Infrastructures (lac, rives, port)	M. Ph. Andler	M. J.-M. Emery
Travaux (routes et chemins communaux, éclairage public)		
Épuration (égouts, épuration)		
Sociétés locales (comité de Pro Veytaux)		
Cultes		



## Démission de Monsieur Jean-Marc Emery, Conseiller municipal

M. J.-M. Emery, Conseiller municipal, a souhaité remettre son mandat au 31 décembre 2018 après 12 ans et demi au service de la Commune. Il s'est occupé notamment de la nouvelle réglementation sur la gestion des déchets, de l'entretien des bâtiments communaux, de la police des constructions, de l'urbanisme et du projet de construction du bâtiment multi-générationnel.

## Election complémentaire d'un Conseiller municipal à la Municipalité de Veytaux

A la suite de la démission de M. J.-M. Emery pour le 31 décembre 2018, une élection complémentaire a été organisée. Le Bureau électoral, constatant :

- que seule la liste d'Entente communale, comprenant le nom d'un seul candidat, a été déposée dans les délais légaux,
- que la liste déposée est conforme aux articles de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) et de son règlement d'application (RLEDP),
- qu'un siège est à pourvoir,

a proclamé, en date du 17 décembre 2018, élu tacitement M. L. Sherif, Conseiller municipal.

## Travaux de l'exécutif

Les travaux de l'exécutif durant cette année 2018 se sont traduits par 38 séances municipales. La correspondance découlant des sujets étudiés représente quelque 506 lettres et un nombre incalculable de courriels. A ce propos, nous relevons qu'un nombre croissant d'affaires (qui ne nécessitent pas une signature officielle) se traitent par courriels, en raison de leur rapidité et leur simplicité.

	2018	2017	2016	2015	2014
Nombre de lettres	506	496	612	674	549

Le nombre de points traités en séance de la Municipalité s'élève à 984, soit une moyenne d'environ 26 points par séance.

### - Constitution des diverses délégations :

#### *Titulaires*

CSD (Conférence des Syndics du district)

Mme C. Chevalley

CIEHL (Communauté Intercommunale d'Equipements du Haut-Léman)

UCV (Union des Communes Vaudoises), Comité

UCV groupe Bourgs et Villages, Présidente

ARAS Riviera (Association Régionalisation de l'Action Sociale Riviera), Présidente

FAS (Fondation des Arts & Spectacles), Présidente

TMR (Théâtre Montreux-Riviera), membre du Conseil

FCR (Fonds culturel Riviera)

Fondation de la Saison culturelle, membre du Conseil

Association Maison Visinand, Comité



## **Titulaires**

Musée de Montreux

Mme C. Chevalley

Fondation du Château de Chillon

Fondation pour l'Équipement Touristique  
de la Riviera

FET (Fondation de la Ville de Montreux  
pour l'Équipement Touristique)

FACEME (Fondation Accueil Collectif de la petite  
Enfance de Montreux et Environs)

CET Conseil d'établissements Montreux-Veytaux

Entraide montreusienne, Comité

Service d'aide familiale et des repas  
livrés à domicile, Comité

Réseau Santé Haut-Léman, Comité

CIP (Caisse Intercommunale de Pensions)

Office d'impôts

Bibliothèque intercommunale Montreux-Veytaux

Passeport-vacances

ASANTE SANA

PNR (Parc Naturel Régional Gruyère  
Pays-d'Enhaut)

M. I. Rinaldi

Jardin alpin « La Rambertia »

SID (Syndicat d'Initiative pour le Développement des  
sports d'hiver) dans la région des Rochers-  
de-Naye, Les Avants-sur-Montreux

Fonds intercommunal de soutien aux  
sociétés sportives s'occupant de la  
formation des jeunes

Estimation fiscale des immeubles

M. J.-M. Emery

CORAT (Commission consultative Régionale pour  
l'Aménagement du Territoire)

Inspectorat des chantiers

Commission de l'urbanisme

Commission de salubrité



## **Titulaires**

SATOM SA

M. A. Rey Lescure

GEDERIVIERA

Groupement de défense contre la grêle

Association Sécurité Riviera, Comité de direction

Compagnie industrielle et commerciale  
du Gaz S.A. Vevey

SIGE (Service Intercommunal de Gestion),  
Conseil Intercommunal

Société de développement Pro Veytaux, Comité

M. Ph. Andler

Sociétés locales

Paroisse protestante Montreux-Veytaux

Paroisse catholique Villeneuve-Veytaux

## **2.2 Généralités**

- **Initiative populaire communale intitulée « *Demande à la Municipalité de Veytaux d'approcher celle de Montreux pour préparer un projet de convention de fusion* »**

Un comité d'initiative a été formé et a obtenu le nombre de signatures nécessaires (282 sur les 94 requises) pour qu'une votation communale soit organisée selon l'article 106r, alinéa 1 LEDP (Loi sur l'exercice des droits politiques du 16 mai 1989).

Dans sa séance du 7 mai 2018, la Municipalité a pris acte de l'aboutissement de cette initiative populaire communale. Dès lors, l'art. 106r « *Aboutissement et vote du peuple* » LEDP s'applique et stipule ce qui suit :

- Alinéa 1 : « *Si l'initiative a abouti, elle est obligatoirement soumise dans les six mois au vote du peuple* » ;
- Alinéa 2 : « *Le Conseil général ou communal peut lui opposer un contre-projet et émettre une recommandation de vote* ».

Il résulte de cet article que la Municipalité aurait pu opposer un contre-projet, en le soumettant par préavis au Conseil communal. Or, dans sa séance du 7 mai 2018, la Municipalité a décidé de ne pas présenter de contre-projet.

C'est ainsi que le 11 juin 2018, la Municipalité a déposé au Conseil communal un préavis (No 10/2018), pour que ce dernier puisse se déterminer en donnant ou non des consignes de vote et en validant la date du scrutin, fixée par la Municipalité au 25 novembre 2018.

Dans sa séance du 10 septembre 2018, le Conseil communal a accepté le préavis municipal No 10/2018, de suivre la Municipalité et, de ce fait, de ne pas présenter de contre-projet et ne pas émettre de recommandation de vote. Il a également validé la date du scrutin.

Le 25 novembre 2018, les Veytausiens ont accepté l'initiative « *Demande à la Municipalité de Veytaux d'approcher celle de Montreux pour préparer un projet de convention de fusion* » par 213 « oui », 83 « non », 2 « blanc » et 2 bulletins nuls. Le taux de participation se montait à 47.7 %.



La Municipalité de Veytaux devra donc approcher celle de Montreux et, si les négociations aboutissent, entreprendre les démarches afin de rédiger un projet de convention de fusion, qui sera soumis dans l'ordre aux impératifs suivants :

1. Sur la base de l'article 7, alinéa 1 « *Compétence des autorités délibérantes* » LFusCom (Loi sur les fusions de communes du 7 décembre 2004) : les Municipalités de Veytaux et Montreux déposeront simultanément un préavis – qui accompagnera le projet de convention de fusion – à leur Conseil communal respectif, pour adoption ou formulation de recommandation de vote.
2. Sur la base de l'article 8, alinéa 1 « *Votations populaires sur la convention de fusion* » LFusCom : la convention de fusion sera soumise simultanément aux corps électoraux des deux Communes concernées, lorsque tous les Conseillers communaux l'auront adoptée ou formulé une recommandation de vote à son sujet.

- **CSD (Conférence des Syndics du district) et CIEHL (Communauté Intercommunale d'Équipements du Haut-Léman)**

Les séances de la CSD sont à chaque fois groupées avec celles de la CIEHL. Organe sans pouvoir décisionnel, la CSD se réunit périodiquement et offre aux 10 Syndics de la Riviera la possibilité de s'informer réciproquement, d'échanger leurs points de vue sur les sujets et les problèmes régionaux, de se concerter sur les solutions à leur apporter et de dégager ainsi les éléments d'appréciation permettant d'harmoniser les décisions des Municipalités. La CSD peut également, à la demande d'une ou de plusieurs Municipalités, traiter d'un projet ou d'un dossier régional, en désignant un groupe de travail. Celui-ci est chargé d'étudier les problèmes et de proposer des solutions, qui sont ensuite soumises aux Municipalités. Il est à relever que les Syndics des Communes du Pays-d'Enhaut sont invités à ces rencontres. Monsieur le Préfet, R. Berdoz, participe également régulièrement aux réunions de la CSD afin d'intervenir sur des sujets reliant les Communes à l'Autorité cantonale.

En 2018, elle s'est réunie à sept reprises et a échangé sur bon nombre de sujets, notamment l'aménagement du territoire, la sécurité et les finances. A propos de cette dernière problématique, des séances comprenant les responsables des finances ont été mises sur pied afin de pouvoir échanger sur la situation financière des autres Communes du district. Elle s'est également positionnée en écrivant au Conseil d'Etat afin de défendre les intérêts des Communes dans le cadre des discussions sur la RIE III (Réforme de l'imposition des entreprises). La CSD a de plus initié et participé à plusieurs rencontres réunissant les Municipalités de la région et du district autour de thèmes d'actualité, en présence du Canton ou de services intercommunaux. Enfin, elle continue à informer les Conseillers communaux sur les sujets/thèmes traités dans le cadre de la CSD par le biais d'un document intitulé « Syndics Riviera Info », document qui se trouve sur le site internet communal, sous la rubrique « divers – liens utiles ».

D'autres informations se trouvent dans le rapport d'activités du SAI (Service des Affaires Intercommunales) qui vous parviendra ultérieurement.

La CIEHL (Communauté Intercommunale d'Équipement du Haut-Léman) est composée des 10 Communes de la Riviera, sous forme d'une entente intercommunale au sens de l'article 110 de la LC (Loi sur les Communes). Elle comprend :

- 1 Conseil administratif : les 10 Syndics de la Riviera ;
- 1 Commission intercommunale de gestion : 2 membres et 1 suppléant par Commune, nommés par chaque Conseil communal parmi ses membres ;
- 1 Secrétariat : assuré par le SAI.



Le CA (Conseil administratif), qui s'est réuni à 3 reprises en 2018, a été notamment régulièrement informé du projet de sécurisation, de rénovation et de développement du bâtiment 2m2c à Montreux. Ayant admis l'intérêt public régional du projet et le principe d'un soutien financier en début d'année, les Municipalités ont été consultées durant l'automne 2018 sur le principe d'un soutien régional à hauteur de CHF 3 mios.

Le rapport d'activités 2018 de la CIEHL est joint au présent rapport de gestion (annexe No 1).

## - **Préfecture**

### Visite annuelle

La visite annuelle de la Commune a eu lieu le lundi 19 novembre 2018. Monsieur le Préfet, R. Berdoz, a vérifié les différents registres et comptes de la Commune. Il a été satisfait des documents soumis et a relevé la bonne tenue et gestion de l'administration en général et l'excellente collaboration.

Cette visite annuelle permet d'échanger sur divers sujets relatifs aux relations Canton/Communes.

## - **SAI – Service des Affaires Intercommunales de la Riviera**

Le rapport d'activités 2018 du SAI sera transmis ultérieurement, n'étant pas en notre possession au moment de l'impression du présent rapport de gestion.

## - **UCV (Union des Communes vaudoises) et groupe des Bourgs et Villages**

Il est à relever le départ à la retraite au 31 décembre 2018 de Mme B. Dind, Secrétaire générale, après avoir passé 14 années au sein de l'UCV. Elle sera remplacée par M. G. Saitta, Conseiller en stratégie et gestion financières publiques au sein de l'UCV depuis 2015. Un engagement d'un/e juriste pour les Communes est prévu.

Le Comité de l'UCV a notamment traité les dossiers suivants :

- RIE III vaudoise (3<sup>ème</sup> réforme de la fiscalité des entreprises) : le Conseil d'Etat a répondu favorablement à la demande de l'UCV quant à la compensation de CHF 50 mios sur les 130 mios de pertes fiscales liées à la RIE III vaudoise. C'était la demande formulée dans la motion déposée cette année au Grand Conseil par le député Maurice Mischler, membre du Comité de l'UCV. Dans l'opération, un point d'impôt communal (environ CHF 35 mios) supplémentaire et pérenne a également été obtenu en réponse à la proposition de l'UCV, en faveur de toutes les Communes vaudoises en 2020.
- Constructions scolaires : après plus de 6 ans de négociation, l'Etat et les Communes ont convenu ensemble qu'ils n'arriveraient pas à se mettre d'accord. Deux points de discordance dans le dossier des constructions scolaires : la planification des infrastructures et les rôles de chacun dans le financement du matériel pédagogique. L'UCV, en partenariat avec l'AdCV (Association des Communes Vaudoises), propose de modifier trois articles de la LEO (Loi sur l'enseignement obligatoire), afin de débloquent la situation. En ce qui concerne la planification des infrastructures scolaires (art. 27 LEO), l'Etat ne veut pas reconnaître que la compétence principale en la matière est communale. En d'autres termes, les Communes devraient assumer la charge des constructions scolaires, sans pouvoir définir leur localisation et organisation. Une vision qu'elles ne partagent pas, car elles doivent rester maître de leur planification. Question de bon sens pour maîtriser ses investissements et leur entretien ! L'initiative parlementaire, déposée au Grand Conseil vaudois par le député et syndic d'Yverdon-les-Bains M. Jean-Daniel Carrard, a pour but de clarifier les rôles du Canton et des Communes. Elle devrait permettre de faciliter la planification pour les Communes.



- EIAP (Etablissement Intercommunal pour l'Accueil Parascolaire) : cet organisme, créé suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle LAJE (loi sur l'accueil de jour des enfants), est composé de 10 municipaux. Notre Syndique représente le district de la Riviera – Pays-d'Enhaut. Après avoir tenu compte des principales remarques issues de la consultation, l'EIAP a dévoilé le 6 septembre 2018 à la presse, aux Communes et aux milieux concernés, le nouveau cadre de référence pour l'accueil collectif de jour parascolaire, pour une entrée en vigueur des nouvelles normes en janvier 2019. Toutefois, une délégation du Collectif parascolaire conteste certains points et une première rencontre s'est déroulée en décembre avec des représentants de l'EIAP. Elle a permis l'écoute de part et d'autre des demandes et préoccupations de tous les acteurs. Il a été décidé d'ouvrir un dialogue en vue de fixer le périmètre de négociation et de viser un accord sur le nouveau cadre de référence pour une entrée en vigueur fixée au 1<sup>er</sup> février 2019.
- Pour sa part, le groupe Bourgs et Villages, présidé par notre Syndique, rassemblant les Communes de moins de 7'000 habitants a abordé et analysé les mêmes sujets que ceux traités par le Comité de l'UCV. Le groupe Bourgs et Villages relaie ses préoccupations ainsi que ses positions au Comité de l'UCV. Il a également étudié les dossiers suivants :
  - les charges des petites Communes ;
  - la fiscalité des entreprises ;
  - l'aménagement du territoire : bilan des réserves et la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions ;
  - la RIE III vaudoise et l'AVASAD (Association vaudoise d'aide et de soins à domicile).

### 3. ADMINISTRATION GENERALE

#### 3.1 Personnel communal

##### - Effectif du personnel communal

L'effectif du personnel communal au 31 décembre 2018, est le suivant :

Nom	Prénom	Fonction	Entrée en fonction	Taux en %	EPT (équivalent plein temps)
Constantin	Anne	Horticultrice	01.02.2017	100	1.00
Curchod	Fabienne	Collaboratrice administrative	01.09.2016	70	0.70
Da Silva Prada	Maria Clara	Monitrice APEMS	29.08.2011	27	0.27
Delarze	Michel	Concierge, jusqu'au 31 octobre 2018	01.05.1988	100	1.00
Harr	Agnès	Boursière	01.07.2013	30	0.30
Jaccoud	Christophe	Forestier-bûcheron	01.09.1986	100	1.00
Marinheiro	Fernando	Collaborateur conciergerie/voirie/espaces verts	02.04.2001	100	1.00
Masson	Albin	Chef du service de la conciergerie/voirie/espaces verts	01.03.2003	100	1.00
Menétray	Bernadette	Secrétaire municipale	01.02.2012	100	1.00
Pecora	Nicole	Monitrice APEMS	25.08.2011	27	0.27
Schneider	Renaud	Forestier-bûcheron	16.10.2006	100	1.00
Udry	Steeve	Collaborateur administratif, financier et office de la population	01.05.2009	100	1.00
von der Aa	Martin	Garde forestier	01.07.2001	28*	0.28
Wicht	Laurent	Forestier-bûcheron, contremaître	01.07.2003	50*	0.50



\* Le taux d'occupation (100 %) de M. L. Wicht est réparti pour moitié avec la Commune de Villeneuve.

En ce qui concerne M. M. von der Aa, son activité à 100 % est ventilée cette année comme suit : 28 % pour la Commune de Veytaux, 45 % pour celle de Villeneuve et 27 % pour l'Etat de Vaud. A ce propos, nous relevons que le taux d'activité du garde forestier varie d'une année à l'autre, en fonction des heures passées pour l'un ou l'autre des trois partenaires qui l'occupe.

D'autre part, nous relevons que ces deux collaborateurs sont engagés par la Commune de Villeneuve ; la Commune de Veytaux verse à celle de Villeneuve le prorata engagé, soit 28 % pour M. M. von der Aa et 50 % pour M. L. Wicht.

#### – **Equivalent plein temps (EPT)**

Le total des EPT était de 10.32 jusqu'au 31 octobre. Après le départ à la retraite le 31 octobre de M. M. Delarze, concierge, et une nouvelle répartition des tâches entre les différents services, le total des EPT a été abaissé à 9.92. Dès le 1<sup>er</sup> novembre, le service de conciergerie, repris par M. F. Marinheiro, a été rattaché au service de la voirie, des espaces verts et conciergerie, qui compte 3.60 EPT au total.

Depuis le mois d'avril, des absences de plus ou moins longue durée pour des raisons de maladies et d'accidents ont déstabilisé la bonne marche des services techniques. L'engagement de personnel temporaire a été nécessaire pour mener à bien les différentes tâches confiées à ces deux services. Ainsi, ce n'est pas moins de quatre personnes différentes qui ont été engagées par contrats de durée déterminée.

Dans le cadre de travaux d'utilité publique, en collaboration avec l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM), nous avons accueilli quatre matins par semaine, pendant deux mois, un migrant d'origine iranienne, habitant la Commune de Veytaux. Ce programme d'activités permet à ces personnes de côtoyer la population, de parfaire leur français et ainsi de faciliter leur intégration.

#### – **Apprentis**

Deux apprentis sont en formation auprès de la Commune. Il s'agit de M. L. Favre (engagé au 1<sup>er</sup> août comme forestier-bûcheron) et M. R. Bonjour (engagé au 1<sup>er</sup> août comme employé de commerce).

Mme R. Hadish (3<sup>ème</sup> année employée de commerce) et M. J. Räuber (3<sup>ème</sup> année forestier-bûcheron) ont terminé leur formation avec l'obtention de leur CFC.

Quant à Mme P. Sigg (agente d'exploitation en 1<sup>ère</sup> année), elle a choisi de poursuivre sa formation dès la deuxième année en section conciergerie. Elle a donc quitté la Commune le 31 juillet pour un autre employeur qui lui a proposé une telle formation.

#### – **Formation**

Pour sa part, la Municipalité favorise et encourage ses collaborateurs à suivre des formations continues, pour être et rester en phase avec l'évolution des métiers. A ce propos, nous relevons que deux collaboratrices du greffe et les deux Chefs de services suivent la formation de gestion de crises, mise en place pour les Communes et Municipalités du district de la Riviera – Pays-d'Enhaut. Cette formation, dispensée sur plusieurs modules, se poursuivra en 2019.

M. A. Masson a également suivi un cours sur les amendes d'ordre de compétence communale.

En raison de ses nouvelles fonctions, M. F. Marinheiro a suivi cinq jours de cours de base en conciergerie à la Maison Romande de la Propreté à Ecublens.





## 3.2 Greffe municipal

### - Prestations effectuées par le greffe municipal

Outre le secrétariat courant de la Municipalité, qui comprend la rédaction de procès-verbaux, préavis, règlements, ainsi que de la correspondance courante, le greffe municipal s'est acquitté des tâches suivantes :

- renseignements à la population
- gestion de l'agence postale
- préparation des dossiers pour les séances du Conseil communal
- établissement de l'ordre du jour et suivi des décisions du Conseil communal
- gestion administrative de l'APEMS (Accueil Pour Enfants en Milieu Scolaire)
- gestion du site Internet
- gestion des locations
- établissement et suivi des dossiers de mise à l'enquête publique
- établissement des permis de construire et d'habiter, de fouille et de dépôt
- gestion des archives
- GED (gestion électronique des documents) courriers entrants et sortants, ainsi que les règlements, conventions, etc.
- vente de cartes journalières CGN
- traitement des dossiers de naturalisation
- organisation des votations et élections
- organisation de la sortie des Aînés
- organisation des jubilés 90, 100 ans et plus...
- organisation de diverses réceptions (nouveaux citoyens, résidents, etc.)
- rédaction du journal communal « Le Veytausien »
- gestion du portefeuille des assurances, avec l'appui d'un gestionnaire indépendant depuis juillet 2017.

Cette liste n'est pas exhaustive ; bon nombre de petites tâches sont régulièrement traitées par les collaborateurs du greffe municipal.

### - Agence postale

Pour rappel, la Municipalité a souhaité maintenir un service de proximité pour ses administrés ; c'est ainsi que le greffe municipal a repris la gestion de l'agence postale depuis le 29 août 2016.

Les prestations demandées par le géant jaune sont variées et multiples, exigeant des connaissances diverses de la part des collaborateurs du greffe. De plus, ces derniers ont dû adapter leurs horaires de travail, en fonction des heures d'ouverture.

Pour l'année 2018, le bilan des activités est le suivant :

- Taux d'activité de la part des collaborateurs du greffe : 31 % (26 % en 2017) ;
- Nombre d'envois distribués : 2'034 (1'885 en 2017) ;
- Vente et prise en charge par notre agence : 3'084 lettres (2'865 en 2017), 171 colis (234 en 2017). Les colis préaffranchis comme Zalando, Sarenza et les colis militaires ne sont pas compris dans ce décompte, étant donné qu'aucun retour financier n'est versé par La Poste pour la réalisation de cette prestation.
- 97 recommandés (61 en 2017).



## - **Bourse**

Le secteur financier comprend :

- la gestion financière dans son ensemble
- l'établissement du budget
- la planification financière (avec la Municipalité)
- le bouclage des comptes
- la fixation du taux d'imposition
- la comptabilité générale, la caisse
- les comptabilités débiteurs et créanciers
- la facturation (taxes, impôt foncier, évacuation des eaux, places d'amarrage au port, loyers, cimetières, etc.)
- la gestion des salaires
- le contentieux.

## - **Informatique**

### Maintenance

La maintenance des appareils est constamment mise à jour. Les coûts liés à l'exploitation sont limités, les prestations étant réalisées à l'interne par un collaborateur administratif, également informaticien.

### Hébergement

La convention d'hébergement des données communales entre la Commune de Montreux et celle de Veytaux a été signée. Dès lors la Commune de Montreux hébergera toutes les données de la Commune de Veytaux, à savoir la GED (gestion électronique de documents), la messagerie, les applications métiers et s'occupera également d'effectuer les sauvegardes. La migration devrait avoir lieu dans le premier semestre 2019. Il est à noter qu'il s'agira uniquement d'un hébergement et que la Commune de Veytaux restera « propriétaire » à tout point de vue de ses informations.

### Site internet

Le site internet communal est régulièrement mis à jour pour offrir des informations claires et détaillées à tout public.

### Guichet cartographique Cartoriviera

Les thèmes traités par ce géoportail sont nombreux et se développent d'année en année. De plus, les données sont en constante évolution.

Le guichet cartographique fournit de nouvelles informations utiles aux professionnels et aux privés, telles qu'une nouvelle version de Cartoriviera avec, par exemple, la possibilité de consulter l'avancement des travaux de mise en place de la Fête des Vignerons 2019, de nouvelles consultations de disponibilité en temps réel de places de parc dans les parking publics, consultation des restrictions routières en matière de tonnage et de hauteur, les nouveaux horaires des VMCV et le temps réel des bus à chaque arrêt, la possibilité d'effectuer des demandes de permis de fouille ou d'empiètement sur le domaine public, etc.

Pour rappel, la Ville de Vevey gère le côté administratif et infrastructure du géoportail. La convention, signée le 24 mai 2016 entre 16 partenaires, est basée sur un calcul pondéré en fonction de la population (75 %), de la surface (25 %), et d'un forfait pour les Associations de Communes (SIGE et ASR). Ainsi, pour la Commune de Veytaux, le montant à notre charge varie d'une année à l'autre en fonction du nombre d'habitants.



### 3.3 Votations et élections

L'année 2018 aura été marquée par quatre scrutins, à savoir :

- Le 4 mars

Votations fédérales : Nouveau régime financier 2021  
Initiative populaire « Oui à la suppression des redevances radio et télévision (suppression des redevances Billag) »  
Votation cantonale : Initiative populaire « Pour le remboursement des soins dentaires »  
Electeurs inscrits : 498  
Nombre de votants : 260

- Le 10 juin

Votations fédérales : Initiative populaire « Pour une monnaie à l'abri des crises : émission monétaire uniquement par la Banque nationale ! (Initiative Monnaie pleine) »  
Loi fédérale sur les jeux d'argent  
Electeurs inscrits : 504  
Nombre de votants : 185

- Le 23 septembre

Votations fédérales : Arrêté fédéral concernant les voies cyclables et les chemins et sentiers pédestres  
Initiative populaire « Pour des denrées alimentaires saines et produites dans des conditions équitables et écologiques (Initiative pour des aliments équitables) »  
Initiative populaire « Pour la souveraineté alimentaire. L'agriculture nous concerne toutes et tous ».  
Electeurs inscrits : 500  
Nombre de votants : 193

- Le 25 novembre

Votations fédérales : Initiative populaire « Pour la dignité des animaux de rente agricoles (initiative pour les vaches à cornes) »  
Initiative populaire « Le droit suisse au lieu de juges étrangers (initiative pour l'autodétermination) »  
Base légale pour la surveillance des assurés  
Electeurs inscrits : 504  
Nombre de votants : 271  
Votation communale : Acceptez-vous l'initiative populaire « Demande à la Municipalité de Veytaux d'approcher celle de Montreux pour préparer un projet de convention de fusion » ?  
Electeurs inscrits : 621  
Nombre de votants : 298



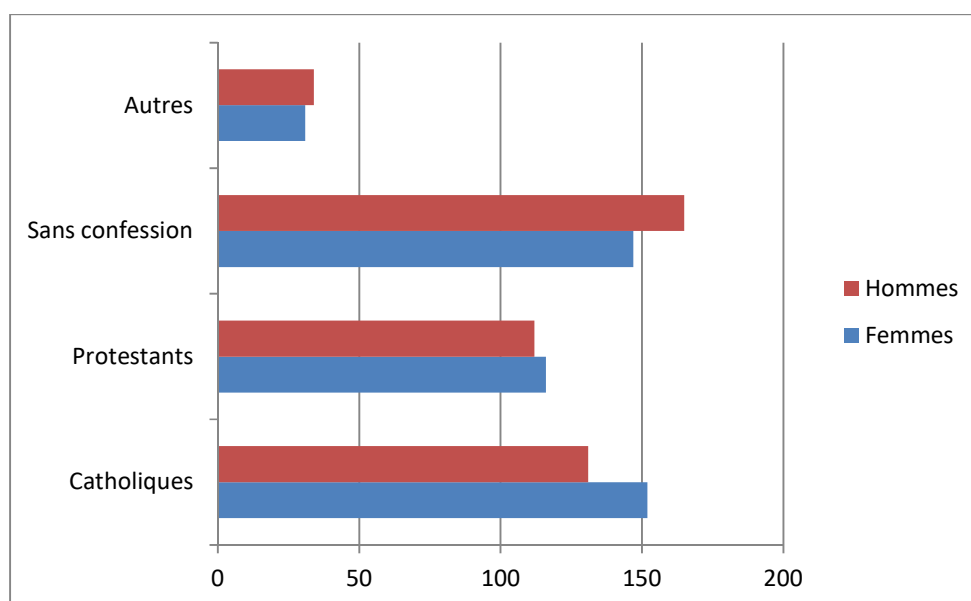
### 3.4 Office de la population

La population établie au 31 décembre 2018 s'élève à 884 habitants, soit une augmentation de 14 personnes.

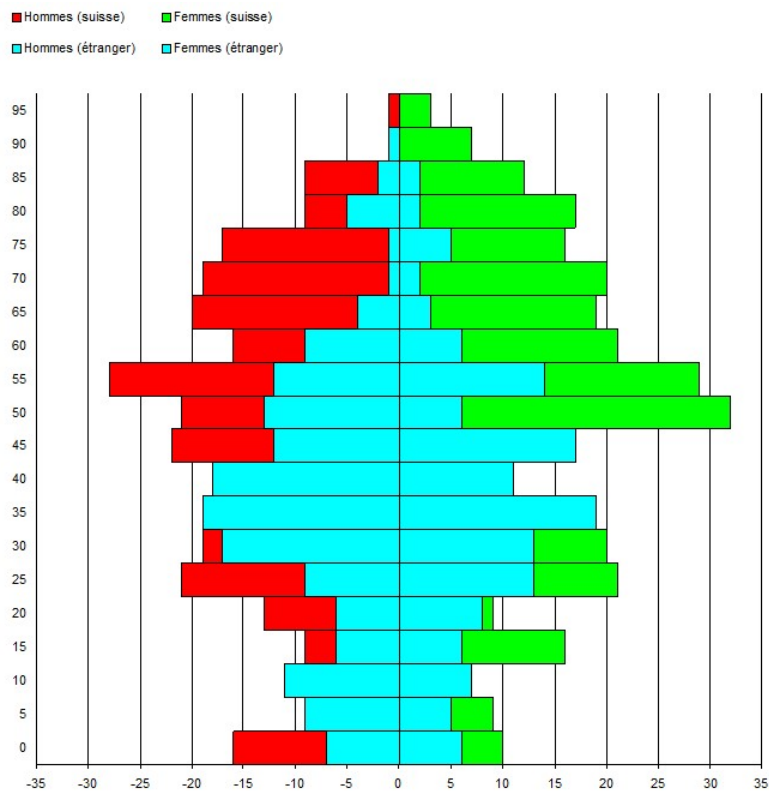
#### - Statistique des mutations

Mutations	Suisse	Etrangers	Total
Mariage	9	2	11
Séparation	3	4	7
Divorce	4	1	5
Veuvage	3	-	3
Décès	7	1	8
Naturalisation	-	11	11
Arrivée	64	71	135
Changement de domicile	9	6	15
Départ	55	61	116
Naissance	4	2	6
Majorité	4	3	7
Propriétaire de chiens	38	11	49

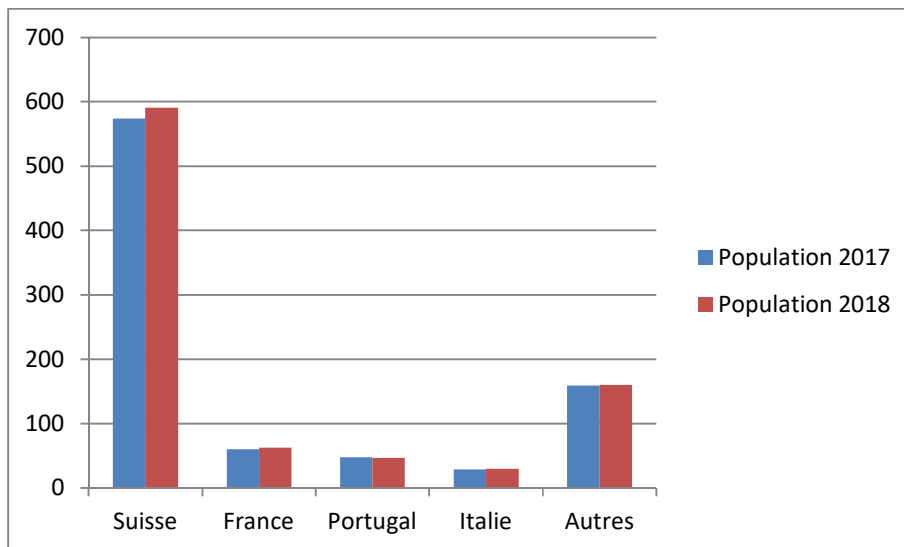
#### - Confessions



## - Pyramide des âges au 31.12.2018



## - Comparatif des nationalités 2017-2018



En ce qui concerne les permis de séjour, nous enregistrons :

- pour les adultes : 74 prolongations, 58 nouvelles demandes, 4 duplicatas et 6 changements de permis ;
- pour les enfants : 45 prolongations, 10 nouvelles demandes, aucun duplicata, aucun changement de permis.

D'autre part, 35 cartes d'identité ont été établies en 2018, dont 13 pour enfants et 22 pour adultes.



Pour conclure, la Commune compte, en 2018, 16 familles de demandeurs d'asile et/ou requérants sur son territoire, soit 42 personnes (19 adultes et 23 enfants). Ces personnes sont partiellement ou entièrement soutenues par l'EVAM (Etablissement vaudois d'accueil des migrants) ou le CSIR (Centre social d'intégration des réfugiés).

## - **Naturalisation**

### **Ancienne procédure**

Avant l'entrée en vigueur de la nouvelle procédure, plusieurs requêtes avaient été déposées à la Commune. A la suite de ces demandes, 10 personnes ont reçu la naturalisation suisse.

### **Nouvelle procédure**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018 est entrée en vigueur la nouvelle LN (loi sur la nationalité suisse). Cette nouvelle réglementation diffère quelque peu des anciennes démarches que devaient entreprendre le candidat.

#### Le Canton

Les demandes de naturalisation doivent désormais être adressées directement au Secteur des naturalisations, à Lausanne, qui vérifie que le requérant :

- ait séjourné pendant 10 ans au minimum en Suisse, 2 ans dans le Canton de Vaud dont l'année précédant la demande ;
- soit en possession d'un permis C valable ;
- ait un niveau de français attesté : A2 à l'écrit et B1 à l'oral ;
- ait un casier judiciaire vierge ;
- n'ait perçu aucune aide sociale dans les 3 ans précédant la demande ;
- se soit acquitté de ses impôts ;
- n'ait pas de poursuites et actes de défaut de biens récents ;
- respecte la sécurité et l'ordre public ;
- possède des connaissances élémentaires en géographie, histoire, social et politique de la Suisse, du Canton et au niveau local.

#### La Commune

Dès réception d'une demande de naturalisation, la Commune doit :

- établir un rapport d'enquête, en réunissant les informations et renseignements sur le candidat (lieux de séjours depuis sa naissance, écoles suivies, emplois successifs, motivations qui l'ont conduit à une demande de naturalisation, etc.) ;
- faire passer un test de connaissance sous la forme écrite.

Pour terminer, et ceci avant l'octroi de la bourgeoisie, la commission communale de naturalisation auditionne ou non le candidat (suivant son âge ou encore en fonction de son intégration dans la Commune), pour vérifier si toutes les conditions sont remplies, à savoir sa familiarisation avec les conditions de vie en Suisse, sa participation à la vie sociale et culturelle, le respect de l'ordre, etc.

Si les membres de la commission jugent que les conditions sont remplies, elle donne un avis positif. Le dossier est ensuite retourné au Canton pour finalisation et octroi du droit de cité vaudois.



## 4. FINANCES

### - Situation financière

Les comptes 2018 bouclent avec un excédent des revenus de CHF 277'729.21 (marge d'autofinancement positive de CHF 323'371.40) contre un excédent des charges de CHF 78'415.00 au budget 2018 (marge d'autofinancement positive de CHF 78'260.00).

Cette amélioration du résultat est due principalement aux recettes fiscales extraordinaires encaissées en 2018. Le détail est le suivant :

- Droits de mutations	CHF 225'963.55
- Impôts sur les successions et donations	CHF 517'592.40
- Gains immobiliers	CHF 125'038.45

Le 50 % de ces recettes fiscales, dites conjoncturelles, est reversé dans le cadre de la 1<sup>ère</sup> couche de la facture sociale. Nous avons effectué la provision nécessaire (voir point péréquation/facture sociale).

L'excédent des revenus de CHF 277'729.21 nous permet de réduire le découvert au bilan qui s'élevait à CHF 344'234.78 au 31.12.2017 à CHF 66'505.57 au 31.12.2018.

Nous devons rester vigilants et continuer à essayer de maîtriser au mieux nos dépenses, afin de stabiliser les comptes de la Commune.

### - Rentrées fiscales

L'ensemble des impôts encaissés représente un montant total de CHF 4'132'397.35, contre CHF 3'575'200.00 au budget 2018, et CHF 3'124'279.99 dans les comptes 2017.

A ce propos, nous pouvons vous apporter les commentaires suivants :

- Les impôts des personnes physiques (revenu, fortune, impôt à la source et impôt spécial étrangers) ont baissé de CHF 141'405.97 par rapport au budget 2018 mais augmenté de CHF 90'002.40 par rapport aux comptes 2017. La variation des décomptes des années antérieures (décomptes ./.. acomptes) s'est élevée à CHF 175'516.21 en 2018 contre CHF 125'230.48 en 2017.
- Les impôts des personnes morales ont augmenté de CHF 30'159.15 par rapport au budget 2018 et de CHF 94'372.40 par rapport aux comptes 2017. Ces impôts varient en fonction des résultats des sociétés.
- Les recettes extraordinaires (droits de mutations, successions et donations, gains immobiliers) se sont élevées à CHF 868'594.40 contre CHF 280'000.00 au budget 2018 et CHF 243'347.30 aux comptes 2017.

Au 28.02.2019, le pourcentage d'avancement des taxations 2016 s'élève à 97.76 % (653 dossiers traités sur 671 dossiers à traiter).

- 63.65 % des contribuables, soit les classes de revenu de 0 à 40'000.00, rapportent 14.32 % des impôts à la Commune de Veytaux. Cela représente en moyenne CHF 604.00 d'impôt revenu/fortune par contribuable.
- 23.30 % des contribuables, soit les classes de revenu de 40'100 à 90'000, rapportent 30.34 % des impôts à la Commune de Veytaux. Cela représente en moyenne CHF 3'496.00 d'impôt revenu/fortune pour ces contribuables.
- 13.05 % des contribuables, soit les classes de revenu de 90'100 à 700'000, rapportent 55.35 % des impôts à la Commune de Veytaux. Cela représente en moyenne CHF 11'393.00 d'impôt revenu/fortune pour ces contribuables.



La comparaison détaillée des recettes fiscales entre les comptes 2018, le budget 2018 et les comptes 2017, se trouve en page 17 du préavis municipal No 03/2019 « comptes communaux 2018 ».

#### - **Péréquation/facture sociale/réforme de la Police**

Sur la base des rentrées fiscales 2018 et des différents coûts liés aux dépenses thématiques, nous avons effectué les provisions suivantes, pour couvrir les décomptes qui interviendront en septembre 2019 :

- Fonds de péréquation : CHF 255'700.00 à recevoir. Cette variation est importante par rapport aux acomptes payés, elle est principalement liée aux coûts des transports (VMCV) qui rentrent dans le calcul des dépenses thématiques et dont les frais ont été très importants en 2018.
- Facture sociale : CHF 242'500.00 à payer. Ce montant est principalement dû à la 1<sup>ère</sup> couche (recettes conjoncturelles).

Les décomptes relatifs aux comptes 2017 sont intervenus en septembre 2018, ils présentent les soldes suivants :

- Fonds de péréquation : CHF 78'948.00 en faveur de la Commune de Veytaux. Lors du bouclage des comptes 2017, nous avons provisionné un montant de CHF 64'600.00 à recevoir.
- Facture sociale : CHF 39'899.95 en faveur de la Commune de Veytaux. Lors du bouclage des comptes 2017, nous avons provisionné un montant de CHF 22'500.00 à recevoir.
- Réforme de la Police : CHF 6'282.00 en faveur de la Commune de Veytaux.

Ces décomptes ont influencé favorablement les comptes 2018 de la Commune à hauteur de CHF 38'029.95.

Les comptes de la Commune seront révisés le 15 avril 2019 par la fiduciaire BDO.

## **5. BATIMENTS ET FORETS**

### **5.1 Bâtiments communaux**

#### - **Chalet Le Grenier**

Hormis l'entretien courant, aucune prestation particulière n'a été réalisée.

#### - **Chalet des Chasseurs**

Hormis l'entretien courant, aucune prestation particulière n'a été réalisée.

#### - **Refuge de Champbabau**

Ce magnifique refuge, qui offre une vue exceptionnelle sur le lac et les montagnes, est bien fréquenté. En 2018, 26 manifestations s'y sont déroulées, contre 20 en 2017, 21 en 2016, 24 en 2015.

#### - **Kiosque du Port du Clos de Chillon**

Au printemps 2018, le kiosque a été repris par une nouvelle tenancière qui, avec beaucoup d'imagination et un bon sens de l'accueil, a su conserver une belle dynamique de ce magnifique endroit. Elle a mis en place de nouveaux aménagements qui nous permettent de nous délasser, tout en donnant un air de vacances !

Hormis l'entretien courant, aucune prestation particulière n'a été réalisée.





### - **Bâtiment communal – Collège**

Hormis l'entretien courant, aucune prestation particulière n'a été réalisée.

### - **Hangar communal à bois**

Suite à l'incendie du jeudi 9 juillet 2015, la Municipalité étudie le réaménagement de cette place, avec la création d'environ 19 places de parc destinées à la location, et une liaison piétonne sur le chemin de Liboson.

### - **Autres bâtiments communaux**

Les autres bâtiments/chalets communaux sont régulièrement entretenus.

### - **Cultes – Chapelle**

Pour l'Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud, l'utilisation de la chapelle s'est répartie comme suit durant l'année 2018 :

- 13 services religieux les dimanches ou jours fériés
- 7 services funèbres
- aucun mariage

### - **Paroisse catholique de Villeneuve-Veytaux**

Hormis l'entretien courant, aucune prestation particulière n'a été réalisée.

## 5.2 Forêts

### - **Activités de l'équipe forestière communale**

Les activités de l'équipe des forêts en 2018 se décomposent comme suit :

<b>Activités</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
<b>Forêts</b> <i>coupes, sylviculture, plantations, bois de feu, sentiers pédestres, chemins forestiers, entretien des filets de protection, formation...</i>	2'881.00 h	2'786.00 h	2'618.15 h
<b>Projet sylvicole ou projet desserte</b>	585.75 h	521.25 h	802.50 h
<b>Pâturages</b> <i>débroussaillage, clôtures, bassins...</i>	89.25 h	78.00 h	64.00 h
<b>Chalets et refuge</b> <i>construction, entretien, confection de tavillons...</i>	909.50 h	1'535.00 h	1'156.50 h
<b>Routes</b> <i>entretien courant, fauchage, débroussaillage...</i>	216.00 h	532.50 h	94.00 h
<b>Voirie, parcs et jardins</b> <i>abattages hors forêts, déneigement, bâtiments, entretien divers...</i>	324.00 h	415.25 h	647.75 h
<b>TOTAL</b>	<b>5'005.50 h</b>	<b>5'868.00 h</b>	<b>5'383.90 h</b>

Pour équilibrer les heures effectuées dans le cadre de la convention de collaboration entre la Commune de Veytaux et celle de Villeneuve, en 2018, 193 heures de travail d'ouvriers qualifiés sont portées au passif de la Commune de Veytaux.



## Coupes de l'année 2018

Exploitation annuelle	2018	2017	2016	2015
Coupes du projet sylvicole	1'359 m <sup>3</sup>	1'741 m <sup>3</sup>	1'445 m <sup>3</sup>	1'000 m <sup>3</sup>
Coupes forcées	10 m <sup>3</sup>	5 m <sup>3</sup>	5 m <sup>3</sup>	5 m <sup>3</sup>
Coupes de bois normales	18 m <sup>3</sup>	147 m <sup>3</sup>	31 m <sup>3</sup>	53 m <sup>3</sup>
<b>TOTAL</b>	<b>1'387 m<sup>3</sup></b>	<b>1'893 m<sup>3</sup></b>	<b>1'481 m<sup>3</sup></b>	<b>1'058 m<sup>3</sup></b>

Le volume indiqué est approximatif car les bois sont en cours de commercialisation et certains se trouvent encore en forêt, dans la neige. Les montants indiqués sont basés sur le résultat des martelages.

L'équipe des forêts de la Commune de Veytaux a coupé 670 m<sup>3</sup> de bois, le solde des abattages et débardages est confié à des entreprises privées.

Des travaux de mise en ordre seront effectués dès la fonte des neiges, au printemps 2019.

### - Projets sylvicoles 2016-2019, préavis No 13/2015

#### Coupes projet sylvicole 2018 préavis No 13/2015

Lieu	Volumes
Coupe hélico Barmes (propriété de Villeneuve 127 m <sup>3</sup> )	389 m <sup>3</sup>
Coupe câblée Belcrêt	290 m <sup>3</sup>
Coupe câblée Malajoux	520 m <sup>3</sup>
Coupe hélico Champbabau	160 m <sup>3</sup>
Coupe hélico Villa Louise (forêt privée 124 m <sup>3</sup> )	0 m <sup>3</sup>
<b>Total estimé</b>	<b>1'359 m<sup>3</sup></b>

Les coupes câblées de Belcrêt et Malajoux permettent de rajeunir les massifs. Des trouées ont été réalisées de part et d'autre de la ligne de téléphérique pour laisser la lumière arriver jusqu'au sol, et ainsi permettre au rajeunissement naturel de se développer ou de s'installer. Les arbres instables ont été coupés.



Installation de câblage sur la route Caux-Sonchaux



Une coupe débardée par hélicoptère a été réalisée en collaboration avec la Commune de Villeneuve dans la forêt du Terravet. L'abattage des arbres penchés ou instables sur la tête de la falaise ont permis d'améliorer la sécurité de la route de Sonchaux. Les gros bois ont été coupés pour permettre le rajeunissement de la forêt.

Une coupe débardée par hélicoptère a été réalisée entre la châtaigneraie de Champbabau et le Chemin de l'Eau pour limiter les chutes de pierres dues au déracinement des arbres. L'Office Fédéral des Routes participera financièrement à cette coupe qui sera terminée au printemps 2019. Un travail de purge des pierres instables a été réalisé durant cette coupe. Les blocs ont été évacués par hélicoptère, puis par camion.



Blocs instables, évacués par hélicoptère



Sous Champbabau, bois préparés avant débardage par hélicoptère

#### - Coupes forcées

Cette année, les conditions météorologiques ont été bienveillantes avec la forêt. Il n'y a pas eu de gros dégâts.

##### Coupe forcée 2018

Coupe de chablis divers sur les sentiers, les routes et environs	10 m <sup>3</sup>
<b>Total</b>	<b>10 m<sup>3</sup></b>

#### - Coupes normales

##### Coupe normale 2018

Coupe Auberge de Sonchaux	18 m <sup>3</sup>
<b>Total</b>	<b>18 m<sup>3</sup></b>

#### - Gestion des forêts

Le bureau d'ingénieurs forestiers Tecnat SA, mandaté pour rédiger le plan de gestion, a collaboré avec le garde forestier pour la rédaction du document qui sera terminée et validée par l'Etat de Vaud au début 2019. Pour rappel, le dernier plan de gestion datait de 1949.

#### Soins culturaux

L'équipe des forêts a effectué un travail de lutte contre le buddleia. Cette plante envahissante colonise les ouvertures réalisées par les coupes, empêchant l'installation du rajeunissement naturel attendu. Les plantations ont été fauchées.



## **Filets de protection contre les chutes de pierres et de blocs**

### **- Entretien des ouvrages**

Le garde forestier a effectué la tournée de surveillance annuelle.

Une entreprise privée a effectué une purge des blocs accumulés dans les ouvrages.

La Municipalité poursuit l'étude du remplacement des ouvrages de protection contre les chutes de pierres et de blocs, en collaboration avec la Direction générale de l'environnement. Un bureau spécialisé a établi diverses variantes qui sont étudiées par les services cantonaux, ainsi que par l'Office Fédéral des Routes. Le choix de la variante sera effectué début 2019. Un préavis sera déposé au Conseil communal pour une réalisation des travaux au début 2020.

## **Entretien du patrimoine, des routes, des chalets d'alpages et sentiers**

### **- Routes de montagne et chemins forestiers**

L'entretien courant des routes forestières a été effectué, notamment le nettoyage des renvois d'eaux et des rigoles, ainsi qu'un épierreage des routes après les orages.

### **- Sentiers pédestres, accueil en forêt, piste VTT**

Les deux passages pour l'entretien annuel sur les 21 km de sentiers ont été effectués. Le premier pour l'ouverture et le piochage, et le second pour le fauchage. De plus, quelques aménagements ponctuels ont été réalisés.

Un panneau d'informations touristiques a été réalisé par l'équipe des forêts et posé devant l'Auberge de Sonchaux. Pour leur part, les FMHL ont mis à disposition deux panneaux explicatifs sur le fonctionnement de leurs installations.

Le projet de création d'une piste VTT de descente, située sur la Commune de Montreux (départ) et les arrivées sur les Communes de Veytaux et Montreux, suit son cours. Il avait été prévu une mise à l'enquête publique du projet et un dépôt de préavis en 2017. Ce projet a malheureusement pris du retard au niveau des servitudes à créer avec des propriétaires privés.

### **- Chalets, refuges**

#### Chalet de Naye d'En Haut

Des réparations du bord de la toiture en tavillons ont été réalisées par l'équipe des forêts.

#### Refuge du Liboson d'En Bas

Après la saison hivernale, les travaux de rénovation du refuge ont repris pour se terminer au début mai.



Refuge du Liboson d'En Bas



Panneau d'informations touristiques – Auberge de Sonchaux



## - Pâturages de Sonchaux

Divers travaux de réparations, notamment en relation avec le réseau d'eau, ont été effectués par le personnel communal.

Le frêne dépérissant sur la terrasse de l'Auberge de Sonchaux a été remplacé par un érable sycomore. La plantation a été réalisée en la présence de la Municipalité. Un message pour les générations futures a été placé dans ses racines.

## - Parcours Vita

L'entretien courant a été réalisé. Le poste des anneaux a été sécurisé et mis aux normes. A relever que ce parcours est le plus raide de Suisse.

## - PNR (Parc Naturel Régional Gruyère Pays-d'Enhaut)

Monsieur le Conseiller municipal, Igor Rinaldi, représente la Commune au sein du Conseil du Parc Naturel Régional Gruyère Pays-d'Enhaut. Pour sa part, le garde forestier est membre du Comité. Le temps consacré à cette activité par le garde forestier est réparti entre les trois partenaires du triage (Commune de Veytaux, Commune de Villeneuve et le Canton). Cette présence nous permet d'être actifs dans la réalisation des divers projets qui touchent notre territoire.

Le Parc Naturel Régional Gruyère Pays-d'Enhaut a participé activement à la Fête au Village 2018 avec un stand de produits du terroir dans le village.

Il a collaboré avec les forestiers pour l'organisation des deux journées d'animations en forêts qui ont permis à environ 250 élèves et à la population de découvrir les fonctions de la forêt.

En ce qui concerne le cadre du projet « arbres fruitiers » du PNR, les 9 arbres fruitiers plantés dans l'alpage communal de Sonchaux ont été taillés.

Le PNR est chargé de trouver des projets en faveur de la biodiversité en forêt pour la Fondation MAVVA. La Commune de Veytaux a présenté plusieurs projets forestiers sur son territoire, dont certains sur des propriétés privées.

## - Manifestations, divers

L'équipe des forêts a été intégrée dans l'organisation de la Fête au Village 2018. Elle a réalisé un canapé forestier à Champbabau et a participé à l'animation d'un stand lors des journées portes ouvertes, organisées en collaboration avec le Parc Naturel Régional Gruyère Pays-d'Enhaut et les forestiers du 4<sup>ème</sup> Arrondissement.



Alain Goy, conteur, captive l'assemblée dans le canapé forestier



Les écoliers découvrent les activités des forestiers



## - **Châtaigneraie de Champbabau**

Les travaux d'entretien et de renouvellement des arbres se poursuivent chaque année. En 2018, 16 jeunes châtaigniers ont été plantés. Ces arbres ont été greffés avec des variétés locales et cultivés dans la petite pépinière communale.

L'équipe de la voirie, des espaces verts et de conciergerie a accueilli, autour d'une brisolée, une centaine d'enfants des écoles de Collonges, Villeneuve et Veytaux

## - **Récolte des châtaignes 2018**

La vente de châtaignes, au moyen de castagnomats, a permis d'encaisser la somme de CHF 2'942.15 (CHF 2'816.80 en 2017). C'est un nouveau record depuis la mise en service des castagnomats en 2012. Le prix du kilo de châtaignes a été maintenu à CHF 3.00/kg pour les non résidents et gratuit pour les Veytausiens.

# **6. TRAVAUX – URBANISME**

## **6.1 Police des constructions**

### - **Demandes d'autorisation de construire/transformer – avis d'enquête**

Seize demandes d'autorisation sont parvenues au greffe municipal en 2018, dont :

- quatre demandes concernant des travaux de minime importance. Pour mémoire, ces projets ont été réglés en appliquant l'article 111 de la LATC (Loi du 4 décembre 1985 sur l'aménagement du territoire et les constructions). Ils ne sont pas soumis à l'enquête publique ;
- onze demandes soumises à l'enquête publique ont eu pour objet :
  1. changement d'affectation, création d'appartements, de bureaux et d'un patio ouvert ;
  2. changement d'affectation des locaux en 2 appartements, transformations intérieures, modification des façades ;
  3. construction d'un chalet de résidence secondaire ;
  4. transformations intérieures, création de 6 studios, mise à niveau des planchers ;
  5. enquête complémentaire : Villa A1/A2 – modification du projet CAMAC 151163, aménagements intérieurs modifiant le nombre d'appartements, modifications mineures des façades, création de balcons à l'étage ;
  6. enquête complémentaire : Villa B1/B2 – modification du projet CAMAC 151186, aménagements intérieurs modifiant le nombre d'appartements, modifications mineures des façades, création de balcons à l'étage ;
  7. enquête complémentaire : Villa C1/C2 – modification du projet CAMAC 151187, aménagements intérieurs modifiant le nombre d'appartements, modifications mineures des façades, création de balcons à l'étage ;
  8. démolition d'une bâtisse et construction d'une annexe habitable ;
  9. construction du réservoir de Sonchaux et renouvellement de la chambre coupe-pression ;
  10. construction d'un bâtiment multi-générationnel avec le remaniement des aménagements extérieurs sur le bien-fonds No 87, et la création de places de parc ;
  11. transformation et changement d'affectation.

### - **CAMAC (Centrale des autorisations en matière de construction) – statistiques**

Chaque trimestre, la Commune doit participer à la statistique de la construction établie par la CAMAC. Les informations transmises permettent de mettre à jour le RCB (Registre Cantonal des Bâtiments).



## - **RCB (Registre Cantonal des Bâtiments)**

Le RCB répertorie l'ensemble des bâtiments et des logements de chaque Commune du Canton. Il contient les données de base de chaque bâtiment (le numéro de la parcelle, le numéro ECA, l'adresse du bâtiment, sa localisation, l'année de sa construction/rénovation, le nombre d'étages et le système de chauffage, etc.), ainsi que quelques données sur les logements (le nombre de pièces, la surface du logement, etc.).

Le RCB joue un rôle central dans le cadre de la LHR (Loi sur l'Harmonisation des Registres). En effet, chaque personne inscrite dans le registre du contrôle des habitants se voit attribuer un identificateur fédéral de bâtiment (EGID) et un identificateur fédéral de logement (EWID). Pour ce faire, il est impératif que toutes les Communes vaudoises procèdent à l'apurement et à la mise à jour régulière du registre.

## - **CORAT RIVIERA (Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire) Vevey-Montreux**

La CORAT RIVIERA a pour mission d'étudier les problématiques d'aménagement du territoire qui concernent l'ensemble de la région. La commission s'est réunie à quatre reprises en 2018 pour poursuivre l'étude sur le stationnement à l'échelle de la Riviera, mandat confié à un bureau spécialisé, qui l'a complété pour la création de parkings d'échange en général.

Par ailleurs, plusieurs objets cantonaux et fédéraux ont également été abordés et/ou traités, dans la mesure où ils ont une incidence pour la Riviera et les Communes. D'autres informations se trouveront dans le rapport d'activités du SAI, qui vous parviendra ultérieurement.

## - **Construction d'un bâtiment multi-générationnel**

C'est grâce au résultat financier issu de l'échange de terrain intervenu avec la Commune de Chavannes-près-Renens, dont le montant a été versé en décembre 2017, que la Municipalité a pu remettre l'ouvrage sur le métier et préparer un projet de construction qui réponde aux besoins actuels.

Durant l'année 2018, une délégation municipale s'est entretenue à plusieurs reprises avec l'architecte mandaté pour la réalisation de cet ambitieux projet, afin de le faire évoluer.

Ce projet, soumis à l'enquête publique du 3 novembre au 2 décembre 2018, a provoqué deux interventions et deux oppositions.

## - **Assainissement des viaducs de Chillon**

Les travaux d'assainissement des viaducs de Chillon, débutés en 2012 par l'OFROU (Office fédéral des routes), sont terminés, tout comme ceux entrepris sur les piles de l'autoroute. Les membranes sur les joints des culées, ainsi que les deux premiers joints en direction de Villeneuve, ont été montés les 30 et 31 août.

Les travaux liés à la fermeture des parois anti-bruit, et à la mise en place de plaques sur les caillebotis, n'ont pas encore été réalisés. La finalisation des choix des matériaux, avec l'auteur du projet, a pris plus de temps que prévu. Maintenant, l'OFROU est en possession des offres, et ces travaux devraient être terminés avant l'été 2019. Ensuite, des mesures seront organisées pour constater les effets.

## - **Transformations intérieures du Fort de Chillon en exploitation accessible au public**

Le 3 juillet 2017, la Municipalité a délivré le permis de construire à la Société du Fort de Chillon Sàrl pour qu'elle puisse entreprendre les transformations précitées.



En 2018, la Commune a acheté des ouvrages militaires (cf préavis No 08/2018) à Armasuisse pour créer un DDP (droit distinct et permanent), afin de pérenniser la durée de location du Fort de Chillon, et ainsi assurer la future exploitation du musée qui se déroulera à l'intérieur du Fort de Chillon.

#### - **Château de Chillon – Construction d'un pavillon cafétéria-restaurant**

Le 11 septembre 2017, la Municipalité a délivré le permis de construire à la Fondation du Château de Chillon pour la construction d'un pavillon cafétéria-restaurant.

Les travaux ont débuté au printemps 2018, en vue d'une ouverture du pavillon au public au printemps 2020.

#### - **PA T/U (Projet d'agglomération transports et urbanisation) Rivelac**

L'avenir de l'agglomération Rivelac a fait l'objet d'un suivi régulier et de nombreux échanges au sein de la CSD.

Suite à la confirmation du statut d'agglomération par les Municipalités fin 2017, le Canton a invité les Communes à établir soit un plan directeur intercommunal, minimum obligatoire selon la nouvelle LATC (loi sur l'aménagement du territoire et les constructions), soit un projet d'agglomération de 4<sup>e</sup> génération. Un groupe de travail, composé d'une délégation des 3 secteurs de l'agglomération (Riviera, Haut-Lac et Veveyse fribourgeoise), s'est constitué afin d'approfondir les réflexions. Ledit groupe de travail s'est finalement rallié à la proposition de la CSD, à savoir de cibler les projets concrets susceptibles de figurer dans un projet d'agglomération par le biais d'une pré-étude, afin de décider de la suite des démarches. Les Municipalités ont accepté le cahier des charges et le budget 2019, permettant de mener à bien la phase de pré-étude.

#### - **Plan d'Affectation communal**

Sur la base de la vision communale, la Municipalité a décidé de poursuivre la révision de son Plan d'Affectation communal (nouvelle dénomination avec l'entrée en vigueur de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions au 1<sup>er</sup> septembre 2018), du règlement et d'un rapport d'aménagement (47 OAT) (cf préavis No 09/2018).

Un bureau spécialisé a été mandaté pour mener à bien ce dossier.

#### - **Plan d'Affectation communal des Hauts**

La Commune de Montreux, en collaboration avec celle de Veytaux, poursuit la révision du PPA (Plan partiel d'affectation) des Hauts pour définir une zone de loisirs (tyrolienne, skis, etc.) qui descendrait plus bas que les installations de remontées mécaniques.

Le Canton a déjà fait quelques remarques, suite à un examen préalable. Ces observations seront reprises dans le projet définitif qui sera soumis à l'enquête publique.

#### - **Commission de salubrité**

La commission de salubrité a procédé au cours de cette année au contrôle de la bonne exécution de six permis de construire qui ont été annoncés comme terminés. Ce nombre est nettement supérieur à celui de l'année 2017, qui comptait trois visites.

Pour les travaux effectués qui ne correspondent pas aux travaux autorisés, les permis d'utiliser ou d'habiter ne sont délivrés que de façon provisoire.





La commission se composait des membres suivants :

Président	:	M.	Jean-Marc	EMERY	Conseiller municipal
Vice-président	:	M.	Guy	TARONI	Géomètre
Membres	:	M.	Daniel	DE JOFFREY	Maître ramoneur
		M.	Nicolas	GUDET	Architecte
		M.	Wilfried	LEROY	SIGE
		Dresse	Cécile	BESSON DUVANEL	Médecin, sous réserve
		M.	Jean-François	PETIGNAT	Ingénieur, sous réserve

#### - Commission d'urbanisme

En application du règlement communal y relatif, la commission restreinte de l'urbanisme s'est réunie à quatre reprises en 2018.

La commission se composait des membres suivants :

Président	:	M.	Guy	TARONI	Géomètre
Membres	:	M.	Joël	BRÖNNIMANN	Architecte
		M.	Xavier	DELGADO	Architecte
		M.	Alexandre	REPETTI	Ingénieur et aménagiste
		M.	Jean-François	PETIGNAT	Ingénieur
Représentant de la Municipalité	:	M.	Jean-Marc	EMERY	Conseiller municipal

#### - Inspectorat des chantiers

L'inspecteur des chantiers, M. J.-P. Frei, sous contrat de travail avec la Commune de Vevey, exerce son activité pour l'ensemble des Communes du district selon une convention intercommunale.

Dans ce cadre, 1'552 contrôles de sécurité publique et de sécurité au travail ont été effectués au cours de l'année 2018, soit :

	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Veytaux	48	47	63	77	16	27
Total	1'552	1'479	1'853	1'520	1'436	1'388

L'inspecteur des chantiers et son suppléant ont adressé, durant l'année 2018, 2'622 remarques orales et écrites aux directions de chantiers, architectes, contremaîtres et ouvriers.

	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Total	2'622	2'753	3'114	3'046	2'800	2'725

L'inspecteur relève que les contacts avec les architectes, ingénieurs, maîtres d'œuvre et entrepreneurs sont réguliers. Ils ont eu lieu notamment lors des 72 rendez-vous de chantiers (83 en 2017).

En conclusion, le nombre de chantiers annoncés se répartit de la manière suivante :

	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Veytaux	10	6	10	19	8	8
Total	496	462	402	423	430	465



## 6.2 Développement durable

Suite à l'adoption par le Conseil communal de la création d'un fonds pour le développement durable, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la Municipalité a accordé, en 2018, deux subventions pour la pose de panneaux solaires photovoltaïques, d'un montant total de CHF 4'500.00. Deux subventions avaient également été octroyées en 2017 pour un montant total identique.

## 6.3 Service des travaux

### - **Requalification de la RC 780 aux abords du Château de Chillon**

En collaboration avec le Canton, la Fondation du Château de Chillon et la Société du Fort de Chillon sàrl, la Municipalité a poursuivi les études débutées en 2017, avec la prise de décisions de principe sur les futurs aménagements souhaités. Sur la base de ces éléments, les mandataires ont eu pour mission de chiffrer les différentes variantes.

### - **Entretien des routes communales**

Des entretiens courants ont été effectués, dont :

- Chemin de Plan-Manon : remise en état de la chaussée avec le traitement des fissures, des affaissements, et le changement de regards ;
- Chemin de Plan-Manon : réparation et consolidation du muret et de la rambarde de sécurité, situés à la hauteur de la Céphyse, suite à un accident de la circulation non déclaré par le conducteur. Suite à ces travaux, la Municipalité a entrepris l'entretien et la consolidation du muret restant, sur une longueur de 10 mètres environ, avant la réfection d'une portion de chaussée affaissée à cet endroit, travaux prévus en 2018 mais qui ont été reportés en 2019.
- Chemin de l'Eau : remise en état de la chaussée à proximité de la tufière, suite aux travaux entrepris par le SIGE (Service intercommunal de gestion), qui a participé financièrement à une partie de ces travaux ;
- réfection de plusieurs nids de poules et remplacement de regard défectueux.

### - **Rives du lac, port du Clos de Chillon**

Des contrôles ont été effectués tout au long de l'année pour évaluer les risques et les futurs travaux d'entretien des enrochements à entreprendre en 2020, année bissextile où les eaux du lac sont les plus basses par rapport aux années normales, ce qui favorise les interventions subaquatiques.

En ce qui concerne le port, nous avons dû procéder au remplacement d'une bouée.

### - **Installations de remontées mécaniques**

Rien de particulier n'a été entrepris, hormis des entretiens courants réalisés en collaboration avec la Commune de Montreux.

### - **Eclairage public**

L'entretien courant pour l'éclairage public est conclu avec la Romande Energie SA.

Une réflexion sur le renouvellement de la convention qui nous lie avec la Romande Energie SA, signée le 21 décembre 1988, a débuté dans le 2<sup>ème</sup> semestre 2017 en collaboration avec les Communes de la Riviera. Elle se poursuivra en 2019.

Notre éclairage public a été, ces dernières années, bien entretenu. Ainsi, les travaux courants et les renouvellements doivent impérativement se poursuivre pour offrir de bonnes prestations à la population.



## 7. TRANSPORTS

### - CGN (Compagnie Générale de Navigation sur le Léman)

En 2018, nous avons enregistré une légère hausse des ventes de cartes CGN 1<sup>ère</sup> classe par rapport à 2017. En effet, 7 plein-tarifs (adultes) et 37 demi-tarifs ont été vendus au greffe (contre 9 plein-tarifs et 20 demi-tarifs en 2017). Pour rappel, la CGN ne reverse aucune commission aux Communes.

Le prix de ces cartes a diminué en 2018 de respectivement CHF 4.00 et CHF 2.00 par rapport à 2016 et 2017, soit CHF 45.00 (plein-tarif) et CHF 22.50 (demi-tarif).

### - Vélo en libre-service

Dans le cadre du développement général, la Municipalité a poursuivi l'étude de mise en place de stations de vélos en libre-service, entre Vevey et Villeneuve. Elle souhaite proposer une solution viable et intéressante, qui sera intégrée dans la requalification de la RC 780 aux abords du Château de Chillon.

### - Bus du Petit Prince

Pour l'année 2018, le nombre de billets vendus est en hausse par rapport à 2017, soit 1'549 billets de plus. Il y a eu 9'176 billets vendus à CHF 5.00 (contre 7'627 en 2017, 7'938 en 2016, 4'926 en 2015, 5'345 en 2014 et 5'026 en 2013).

Cette augmentation s'explique par la campagne de promotion du Bus du Petit Prince qui a eu lieu au printemps 2018 qui portait en particulier sur l'achat de billet via SMS. Pour rappel, cette participation est calculée selon la population pondérée, soit le nombre d'habitants (870 au 31 décembre 2017) et le coefficient de desserte (0.75 pour Veytaux).

### - Bus du Marché

Les horaires en 2018 sont restés inchangés par rapport à 2017, soit tous les vendredis matins :

#### Trajet aller :

08h55 Collonge-Chantemerle  
08h56 Collonge-Veraye  
08h57 Veytaux-Place du Village  
09h02 Montreux-Place du Marché

#### Trajet retour :

11h10 Montreux-Place du Marché  
11h16 Collonge-Chantemerle  
11h18 Collonge-Veraye  
11h20 Veytaux-Place du Village

Le prix de la course reste également inchangé, soit CHF 3.00 (CHF 2.20 avec le demi-tarif CFF).  
Le montant de la course, facturé par les VMCV est resté stable, soit CHF 138.00 HT/course/semaine.

	2018	2017	2016
Nombre d'utilisateurs total	217	424	367
Nb d'utilisateurs pour trajet « aller »	100	185	162
Nb d'utilisateurs pour trajet « retour »	117	239	205
Coût par utilisateur en CHF	35.71	18.28	21.12
Solde TTC à charge de la Commune en CHF	3'875.04	3'875.04	3'875.04



### - **Cartes journalières CFF**

Sur la base de la convention signée le 14 décembre 2012 avec la Commune de Montreux, la Commune de Veytaux met à disposition de ses habitants des cartes journalières vendues par Montreux-Vevey Tourisme. Les frais d'acquisition et de gestion administrative des cinq cartes journalières sont pris en charge par les Communes de Veytaux pour 1/5<sup>ème</sup> et Montreux pour 4/5<sup>ème</sup>.

En 2018, la participation à perte pour la Commune de Veytaux s'élève à CHF 2'401.00, contre CHF 1'793.40 en 2017. Ce qui représente le 1/5<sup>ème</sup> du montant entre les achats et les ventes de cartes sur la totalité des cartes mises à disposition pour les Communes de Veytaux et Montreux.

### - **Etude de fusion des transports publics VMCV et MVR (Transports Montreux-Vevey-Riviera)**

Le projet de fusion des entreprises Montreux-Vevey-Riviera Transports SA (transports par rail) et VMCV SA (transports par route) a débuté en 2013.

La Conférence Régionale des Transports Publics Riviera, composée d'un représentant politique par Commune, d'un représentant pour chaque entreprise de transports, de deux représentants du Canton et d'un représentant de la CORAT, a été constituée en date du 30 janvier 2018.

L'une des missions de la Conférence est l'élaboration de propositions concrètes pour la rédaction d'un schéma directeur des transports.

Il est à rappeler que la fusion entre VMCV et MVR au sein d'une société régionale de TP (transports publics) est souhaitée au niveau cantonal et régional pour atteindre les objectifs suivants :

- Disposer d'un cadre unique pour développer et promouvoir les prestations TP dans la Riviera et améliorer l'offre ;
- Concentrer l'engagement des représentants des autorités dans un seul conseil d'administration d'une entreprise régionale.

La fusion entre MVR et MOB (Chemin de fer Montreux Oberland bernois) ne convient pas dans la mesure où le MOB est une entreprise intercantonale.

### - **Transports publics VMCV SA (VMCV)**

Après des années de charges relativement faibles, en raison d'une très mauvaise vision d'avenir, l'entreprise est confrontée maintenant à :

- Une augmentation importante et nécessaire du personnel (l'entreprise était ces dernières années hors la loi vis-à-vis de l'ordonnance sur la gestion du personnel) ;
- Un parc de véhicules à renouveler entièrement ;
- Un changement de clef de répartition Mobilis très défavorable aux VMCV ;
- Une augmentation, pas forcément rentable, des kilomètres parcourus.

Différentes mesures ont été prises par le Conseil d'administration au cours de cette année :

- Nomination d'un management ad interim ;
- Nomination d'une nouvelle directrice, en la personne de Mme A. Schlegel (entrée en fonction le 1<sup>er</sup> septembre 2018) ;
- Renforcement du suivi financier, avec l'engagement d'un gestionnaire et spécialiste des finances, en la personne de M. M. Bobillier (dès le 13 août 2018) ;
- Clôture tardive des comptes 2017, en raison du départ en arrêt maladie du directeur et du responsable financier ;



- Etablissement d'un budget 2018 « bis » en cours d'année ;
- Etablissement d'un budget 2019 ajusté.

Les conséquences financières sont difficiles pour toutes les Communes de la Riviera, et celle de Veytaux n'y fait pas exception !

### - **Semaine européenne de la mobilité**

A l'instar des années précédentes, notre Commune a participé à la semaine européenne de la mobilité qui s'est déroulée du 16 au 22 septembre 2018. A cette occasion, le Canton de Vaud et de nombreuses Communes partenaires sensibilisent les personnes à la mobilité durable : promotion des transports publics, de la marche, du vélo ou encore du covoiturage.

## **8. ECOLES – INSTRUCTION PUBLIQUE**

### **8.1 Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Est**

Dans le Canton de Vaud, l'école obligatoire se déroule sur onze années d'études partagées en deux degrés : le degré primaire et le degré secondaire I. Le degré primaire dure huit années partagées en deux cycles de 4 ans, nommés premier cycle primaire (cycle 1) et deuxième cycle primaire (cycle 2). Le degré secondaire I (cycle 3), d'une durée de 3 ans, aboutit à un certificat de fin d'études marquant l'achèvement de la scolarité obligatoire. Conformément à la LEO (Loi sur l'enseignement obligatoire), les enfants font leur entrée à l'école obligatoire à l'âge de 4 ans révolus au 31 juillet.

Le fonctionnement pédagogique et organisationnel de l'école vaudoise en matière d'enseignement, de grille-horaire ou de programme scolaire est placé sous la responsabilité cantonale via le DFJC (Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture). Seules les activités extra-scolaires (activités culturelles ou sportives, camps par exemple), l'encadrement en dehors des cours (devoirs surveillés, restaurant ou accueil de midi) et la logistique (gestion des bâtiments, transports des élèves) sont de compétence communale. Ce rapport ne présentera donc que les tâches relevant de la responsabilité des Communes.

### - **Répartition des élèves de Veytaux**

Les élèves de 1P et 2P sont accueillis au collège de Veytaux en 1 seule classe, dédoublée avec assistanat. Cette classe est composée de 18 élèves (12 sont de Veytaux, 5 de Territet et 1 de Montreux).

De plus, 55 élèves sont enclassés au sein des collèges Gare 33, Etraz et Collonge.

### - **Direction et secrétariat**

Le Directeur, les enseignants et le personnel administratif (sauf les apprentis) sont des collaborateurs cantonaux. Le personnel est composé comme suit :

- 1 Directeur (1 EPT) ;
- 5 Doyens (2.6 EPT cantonal + 0,1 EPT communal lié à la convention) ;
- 4 Employées d'administration (2.8 EPT) ;
- 1 Apprentie
- 2 Stagiaires MPC.

### - **Transports scolaires**

Le déplacement des élèves, de leur domicile à l'école, est assuré, pour ceux qui les utilisent, par les entreprises de transports publics.

39 abonnements ont été délivrés à des élèves de Veytaux.



Des transports sont également organisés pour les activités sportives au stade de la Saussaz, à la piscine de la Maladaire et pour les leçons de gymnastique au Pierrier.

Les élèves, fréquentant la classe officielle de l'enseignement spécialisé, sont transportés en taxis privés de leur domicile au collège d'Etraz et retour. Le coût du transport est pris en charge par le SESAF (Service de l'enseignement spécialisé et d'appui à la formation).

#### - **Restaurant scolaire et accueil de midi**

Un restaurant scolaire au collège Gare 33 offre, dès le cycle 7P, des repas chauds et équilibrés aux élèves qui n'ont pas la possibilité de rentrer à leur domicile à midi en raison :

- de l'inadéquation des horaires des transports publics avec ceux de l'école (ils bénéficient alors d'un tarif réduit) ou
- de l'impossibilité des familles de les accueillir.

Au primaire pour les élèves de 1 à 6P, notre APEMS (Accueil Pour Ecoliers en Milieu Scolaire) permet de répondre aux besoins des familles dont les parents travaillent.

#### - **Devoirs surveillés**

Les devoirs surveillés sont un espace où les élèves peuvent effectuer leurs leçons au calme. Un enseignant est présent pour s'assurer que le travail est bien compris. Les élèves le font de la manière la plus autonome possible. Ils peuvent s'y rendre à 12h40 ou à 16h00 sur inscription. Cette prestation est offerte gratuitement par les Communes de Veytaux et Montreux.

#### - **Journées de ski**

Réservées aux classes de 5P et 6P, les journées de ski, organisées aux Rochers-de-Naye sur deux jours, permettent aux élèves de se préparer aux camps d'une semaine auxquels ils participeront plus tard dans leur scolarité. Dix classes en ont bénéficié. Le prix revient moyen par élève et par jour s'élève à environ CHF 80.00.

La participation des parents est de CHF 40.00 pour les deux jours, le solde étant pris en charge par la Commune.

#### - **Camps**

18 classes du primaire ont participé à un camp d'automne ou d'été à Leysin, au chalet de la Commune de Montreux « Les Esserts ».	Toutes les classes de 7P, 8P et 9S HarmoS ont participé à un camp de ski à Leysin / Diablerets / Bretaye / Marchairuz.
4 classes du secondaire et 9 classes du primaire ont participé à un camp de ski à Leysin ou Champéry (Jolimont).	Deux journées pour les 11S et 12R ont eu lieu dans les stations des Alpes vaudoises.
3 classes de 9 <sup>e</sup> année ont participé en automne à un camp multi-sportif à Fiesch (VS), conformément à la nouvelle organisation et à la nouvelle planification des camps mises en place en 2016.	10H 1 jour 11H 2 jours 12H 1 jour

Les activités sportives d'un camp d'hiver sont placées sous la responsabilité d'un chef sportif (maître EPH), secondé par une équipe de moniteurs engagés par la Commune de Montreux.



### - **Après-midis sportifs et joutes**

Des après-midis sportifs permettent aux élèves de pratiquer des disciplines sportives différentes, notamment la course d'orientation, l'athlétisme, le triathlon, ainsi que des sports d'équipe comme le volley, le basket, le foot en salle ainsi que des sports d'hiver comme le patinage, le ski de fond, etc.

Tous les élèves de 7P passent un test de natation, dont le résultat permet d'établir la liste des enfants astreints aux cours d'appui de natation.

### - **Activités culturelles**

Différents spectacles et diverses activités sont proposés aux élèves, soit à l'initiative de la direction, soit à celle des enseignants. Ces activités se font en collaboration étroite avec des partenaires culturels locaux ou extérieurs.

Les élèves visitent des expositions, assistent à des spectacles ou participent à des conférences. La liste ci-dessous n'est pas exhaustive et ne donne qu'un aperçu de ce qui a été mis en place.

Selon leur âge, les élèves reçoivent une initiation à/au :	Différentes activités ont eu lieu :
<ul style="list-style-type: none"><li>- la musique, la peinture, le théâtre, la sculpture (pour les classes de 1P à 6P) et plus spécifiquement :</li><li>- la peinture (7P) ;</li><li>- la musique classique (8P) ;</li><li>- le cinéma (9S) ;</li><li>- le théâtre (10S) ;</li><li>- la musique du monde (11S).</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Activités PAM (Prévention des Accidents par Morsures de chien) (3P &amp; DEP).</li><li>- Visites d'EMS de Montreux (1P-2P).</li><li>- Séance cinéma : (6P-7P-8P-9H).</li><li>- Spectacle (1P-4P et 11H-12H).</li><li>- Exposition Montreux Art Gallery (DEP).</li><li>- Spectacle « Montreux Ton Talent ».</li></ul>

### - **Education sexuelle**

Des cours ont été dispensés aux élèves des classes de 3P, 4P, 6P, 8P, 10S et 11S à raison de deux périodes. Ils ont été donnés par les animatrices du Centre médico-social Profa.

### - **Education routière**

Le programme de l'éducation routière a été donné par les services de prévention de Police Riviera à toutes les classes enfantines (2 périodes) et de 3P et 4P (1 période), ainsi qu'aux classes de 8P. Les classes secondaires, de la 9S (1 période) à la 11S (2 périodes), en ont également bénéficié.

Pour les classes de 7P, c'est le traditionnel « jardin de la circulation » qui a eu lieu dans les sous-sols du 2m2c.

### - **Prévention des délits**

Les spécialistes de Police Riviera, mandatés par le Canton, sont intervenus dans les classes de 8P, à raison d'une période, pour aborder la prévention des délits.

### - **Conseillère Ecole-Famille**

Les problématiques soulevées sont les mêmes que les années précédentes (élèves en souffrance dans leur milieu scolaire et familial). Ces demandes proviennent essentiellement des directions d'établissement, des enseignants, des infirmières scolaires et des Services de Psychologie, PPLS (Psychomotricité et Logopédie en milieu Scolaire), mais aussi d'autres services de la région de manière de plus en plus large (SPJ, Appartenances, CSP, etc.). Chaque établissement dispose ainsi de



sa conseillère. Ce changement d'organisation permet de proposer des suivis plus approfondis et réguliers aux familles en leur offrant un service de qualité. Les familles bénéficient alors d'un soutien continu et performant. Une nouvelle conseillère a été engagée à Montreux-Est en novembre 2018.

#### - **Service de Santé Scolaire**

Le service de santé scolaire est assuré par deux infirmières, Mme Mullener et Mme Andrey, à temps partiel, en collaboration avec le médecin scolaire, Dr Schicker. Ce service assure le suivi d'élèves à besoins de santé particuliers. Il permet aux élèves et à leur famille de parler de leur santé et d'avoir un espace d'écoute et de conseil. Ce service est aussi très actif dans la promotion de la santé au quotidien.

#### - **Service dentaire scolaire**

Les visites de dépistage des caries ont été effectuées par les médecins-dentistes de la place, qui ont signé une convention avec la Commune de Montreux. Une médecin-dentiste de Villeneuve est également signataire de cette convention. Elle pratique le tarif dentaire scolaire pour les enfants de Montreux, mais ne procède pas aux dépistages des caries.

Tous les élèves des classes primaires et secondaires ont été contrôlés. Ils ont été convoqués à la clinique dentaire du cabinet de Rambert, à Clarens ou à celui du collège d'Etraz, à Montreux.

Selon le règlement, les traitements dentaires des enfants qui bénéficient d'un subside communal doivent être effectués par un médecin-dentiste, signataire de la convention avec la Commune de Montreux, et les traitements orthodontiques doivent être suivis chez un spécialiste en orthodontie.

Les heures consacrées au dépistage sont comptabilisées et évaluées en points, selon les indications de la Société Suisse d'Odontostomatologie. La valeur du point est de CHF 1.00 selon le tarif Dentotar. Une matinée représente 1'283.20 points.

36 matinées ont été consacrées au dépistage des caries. Un médecin-dentiste examine trois à quatre classes par matinée. Coût du dépistage : CHF 46'195.20.

### **8.2 APEMS (Accueil Pour Enfants en Milieu Scolaire) de Veytaux**

L'APEMS accueille les élèves des collèges de Veytaux et de Collonge de 12h00 à 14h00, 4 jours par semaine. La Commune de Montreux assure la complète gestion de ce service et applique, pour la Commune de Veytaux également, une facturation des repas selon le revenu des parents. La Commune de Veytaux, a décidé de maintenir le prix du repas à CHF 12.50/jour aux enfants veytausiens (quel que soit le revenu des parents) et de leur rembourser la différence, sur présentation des récépissés de paiement.

Sur l'année 2018, la fréquentation de l'APEMS a été de 40 % par les écoliers veytausiens et de 60 % par les écoliers montreusiens, représentant ainsi 3'037 repas en 2018 contre 2'749 en 2017.

### **8.3 REME (Réseau Enfance Montreux & Environs)**

Font partie du réseau les Communes de Montreux et de Veytaux, la Fondation d'Accueil Collectif de la petite Enfance de Montreux et Environs (FACEME), la Structure d'accueil familial de jour et les Jardins d'enfants de Montreux. Ces deux dernières entités sont entièrement de compétence communale.

Le REME bénéficie des subventions annuelles de la FAJE (Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants) et des Communes de Montreux et de Veytaux, basées sur les données budgétaires de chaque structure et les objectifs annuels de développement du réseau. 12 enfants de Veytaux ont été accueillis dans des structures d'accueil préscolaire.





La structure de coordination d'accueil familial de jour de Montreux et Veytaux compte, entre autre, 1 accueillante en milieu familial (AMF) à Veytaux, et 6 à Territet à fin 2018. 20 enfants de Veytaux ont été placés en accueil familial de jour.

#### **8.4 CET (Conseil d'Établissements Montreux-Veytaux)**

Le Conseil d'établissements Montreux-Veytaux a été formé au moment de la disparition des commissions scolaires, pour créer une nouvelle interface indispensable à l'insertion de l'école dans la vie locale. Dans cette perspective, le CET veille à favoriser l'échange d'informations et de propositions entre les autorités locales, la population, les parents, les élèves, les enseignants et le Conseil de direction.

En outre, il permet une collaboration étroite avec le Conseil de direction dans les domaines relevant de la compétence des Communes, en particulier pour la mise en œuvre de décisions touchant à la vie de l'établissement.

##### **- Rôle du Conseil d'Établissements Montreux-Veytaux**

Régi par la LEO (Loi sur l'Enseignement Obligatoire) et un règlement spécifique, l'un des rôles essentiels du CET est d'appuyer la direction, les enseignants et les autorités dans l'accomplissement de leur mission. Dans cette perspective, il favorise l'échange d'informations et de propositions entre les différents partenaires concernés.

Il peut notamment proposer des mesures en matière de prestations communales, comme les transports, les réfectoires, l'accueil des écoliers ou les devoirs surveillés. Il peut également se prononcer sur les programmes d'activités culturelles et sportives, ou donner un avis quant aux projets de constructions ou transformations de locaux scolaires.

##### **- Composition du Conseil d'Établissements Montreux-Veytaux**

Représentantes des autorités communales de Veytaux

- Mme Christine CHEVALLEY, Syndique de Veytaux, en charge des écoles, vice-Présidente
- Mme Viviane SCHWEIZER-RONNERSTRÖM, Conseillère communale à Veytaux

Ce Conseil est également composé de :

- représentants des autorités communales de Montreux ;
- représentants des parents d'élèves fréquentant les établissements ;
- représentants des professionnels actifs au sein des établissements ;
- représentants des milieux et organisations concernés par la vie des établissements.

Le CET s'est réuni à trois reprises en 2018. Les PMS (plans de mobilité scolaire) pour les collèges de Vernex, Chernex, ainsi que des recommandations pour le collège de la rue de la Gare 33 ont été finalisés. Le groupe des parents a présenté à six reprises ses activités aux parents des élèves des établissements scolaires montreusiens.

Le CET a également traité diverses problématiques en lien avec la vie scolaire locale.

## **9. PREVOYANCE ET AIDES SOCIALES**

### **- ARAS Riviera (Association Régionale d'Action Sociale Riviera)**

L'ARAS Riviera est une Association de Communes au sens des articles 112 à 127 de la Loi sur les Communes du 28 février 1956. Elle est régie par des statuts du 1<sup>er</sup> janvier 2007.



Les 10 Communes de la Riviera, ainsi que les 4 Communes du Cercle de St-Saphorin, sont membres de l'ARAS Riviera :

- Blonay
- Chardonne
- Chexbres
- Corseaux
- Corsier-sur-Vevey
- Jongny
- La Tour-de-Peilz
- Montreux
- Puidoux
- St-Légier – La Chiésaz
- St-Saphorin
- Rivaz
- Vevey
- Veytaux

L'Association a deux buts principaux auxquels les 14 Communes participent :

- l'application de la LASV (Loi sur l'Action Sociale Vaudoise) du 2 décembre 2003 ;
- l'application du RAAS (Règlement du 28 janvier 2004 sur les Agences d'Assurances Sociales).

Le CSR (Centre social régional) basé sur 2 sites : Vevey et Montreux, a pour mission de :

- recevoir toute personne désirant une aide, une information ou un conseil et l'orienter, le cas échéant, vers les services compétents ;
- évaluer le droit au RI (Revenu d'insertion) et verser les prestations financières correspondantes ;
- proposer un appui social, c'est-à-dire une aide personnalisée en fonction des besoins du bénéficiaire ;
- soutenir les personnes en difficulté vers une réinsertion sociale et/ou professionnelle.

Pour notre Commune, une cinquantaine de dossiers ont été traités en 2018.

Les AAS (Agences d'Assurances Sociales) situées sur quatre sites Blonay, Chexbres, La Tour-de-Peilz et Montreux renseignent et orientent les habitants des Communes qui leur sont attachées, pour toutes les questions concernant leurs droits et leurs obligations en matière d'assurances sociales. Il est à relever que notre Commune est rattachée à l'Agence de Montreux.

Le financement des ARAS est cantonal. Seuls les buts optionnels relèvent de choix communaux et sont financés par les Communes membres. Les buts optionnels de l'ARAS Riviera, auxquels toutes les Communes membres participent, sont les suivants :

- Fondation AACTS (Addiction, Action communautaire, Travail social)
- Lire et Ecrire
- Jet Service
- Français en Jeu
- L'Etape
- Coup de Pouce

Il est encore à relever que Mme C. Chevalley, Syndique, préside le Comité de Direction de l'ARAS depuis juillet 2016, lequel s'est notamment penché sur l'organisation future des locaux aussi bien à Montreux qu'à Vevey, suite à la volonté cantonale d'étendre, après une expérience lausannoise concluante, sur tout le territoire vaudois, les UC (Unités communes). Ces UC tentent de mettre en place un système de collaboration entre les CSR et les ORP (Office régional de placement), en vue de réinsérer rapidement et durablement une partie des bénéficiaires RI. Le Comité de Direction a également reçu les différentes institutions bénéficiaires des buts optionnels précités afin de les entendre et de mieux connaître leurs prestations.

Par ailleurs, la révision des statuts a été soumise aux différents Conseils communaux composant l'ARAS. Suite au refus veveysan, le processus s'est arrêté puisque l'unanimité des Communes membres est requise pour aller de l'avant.

Enfin, les statuts du personnel ont été approuvés par la Commission du personnel.



## - **ASANTE SANA – Association pour l’aide, les soins à domicile et la prévention de l’Est Vaudois**

Cette Association a pour mission de fournir des prestations d’aide et de soins à domicile sur le lieu de résidence du client (assistance à domicile), lorsque son état de santé lui fait vivre une situation de dépendance durable ou qu’il a besoin d’un appui momentané.

Elle a été créée en janvier 2010, suite au regroupement sous la même entité des deux Associations existantes du Chablais et de Riviera-Pays-d’Enhaut. ASANTE SANA gère 9 Centres médicaux sociaux (CMS), l’Equipe Mobile de Retour à Domicile, le Groupe Infirmières Petite Enfance, ainsi que le bureau des TMRE (Transports pour Personnes à Mobilité Réduite). Notre Commune est desservie par le CMS de Montreux.

Les CMS évaluent les besoins des clients et assurent à domicile les soins infirmiers nécessaires, par exemple :

- contrôle de santé, prise de tension, prise de sang, glycémie ;
- injections, pansements ;
- gestion des médicaments ;
- suivi de symptômes de santé mentale, tels que des troubles de la mémoire ou des symptômes dépressifs ;
- soins palliatifs (identification et traitement de la douleur), accompagnement en fin de vie ;
- soins techniquement complexes (chimiothérapie, dialyse péritonéale, etc.) ;
- conseils de santé et instruction.

En 2018, le bassin de population couvert par ASANTE SANA a baissé de 0.2 % par rapport à 2017, ce qui, comparé avec la moyenne cantonale (+ 0.7 %), montre un écart pour notre région dont la population n’augmente pas. Le nombre de clients à fin 2018 se montait à 5’463, ce qui représente une baisse de 2.3 % par rapport à l’année 2017. Au bénéfice d’un important volume d’heures de soins et vu l’atteinte à leur santé, de nombreux clients de CMS ont quitté leur domicile pour séjourner en institution. D’autres ont pu rester à domicile, tel que souhaité par leur entourage, jusqu’à leur décès.

Aussi, certaines Communes de la région voient l’installation de la jeune population avec de nouvelles familles qui sont demandeuses de prestations des Infirmières Petite Enfance d’Asante Sana (70 % des nouveau-nés et de leurs familles reçoivent au moins une visite de leur part).

Les collaborateurs-trices de l’Association accompagnent chaque mois plus de 2’850 clients, ce qui correspond à 41’350 visites mensuelles.

## - **Service d’aide familiale de Montreux-Veytaux**

Ce service assure la livraison des repas à domicile qui sont unanimement appréciés. Cette prestation contribue au maintien à domicile des bénéficiaires. En 2018, 21’665 (24’044 en 2017) repas ont été livrés à 227 clients (244 en 2017) pour les Communes de Veytaux et Montreux.

## - **Entraide montreusienne**

Active depuis plus d’un demi-siècle, l’Entraide montreusienne propose aux habitants de Montreux et Veytaux des transports à but médical aux personnes qui ont besoin d’aide pour se déplacer. Les transports sont assurés par des bénévoles, avec leur voiture privée. Ils reçoivent un défraiement et sont en outre couverts par une assurance RC.



### - **Course des Aînés**

Le jeudi 31 mai, 39 aînés, accompagnés de Mme Ch. Chevalley, Syndique, et Mme F. Curchod, collaboratrice administrative, ont pris le car pour se rendre au Château de Prangins. Après une visite guidée de ce site chargé d'histoire et un repas partagé au restaurant du Château, nos aînés ont pris le bateau à Lausanne jusqu'au débarcadère de Chillon. A l'instar des années précédentes, la journée s'est très bien déroulée, dans la joie et la bonne humeur. Il est à relever que cette sortie, tout comme la Fête de Noël, sont des moments d'échanges très appréciés par tous les participants.



### - **Nonagénaires**

Mme Ch. Chevalley, Syndique, et Mme F. Curchod, collaboratrice administrative, ont eu le plaisir de fêter les nonagénaires suivants :

- Mme Yvonne Girardoz
- Son Excellence Monsieur Ardeshir Zahedi
- Mme Denise Fraefel
- Mme Solange Cuénod
- Mme Mary-Jane Bernard-Thuillard

Elles leur ont transmis les vœux les plus chaleureux des autorités pour ce très bel anniversaire et n'ont pas manqué de leur souhaiter une excellente santé pour les années à venir.

### - **Halte-Jeux « Le Toboggan »**

La halte-jeux de Veytaux accueille les enfants dès 30 mois, trois jours par semaine, les mardis, jeudis et vendredis, de 08h45 à 11h45. Cette structure est purement communale, les horaires d'ouverture ne lui permettant pas de faire partie du REME (Réseau Enfance Montreux et Environs) ; elle ne dépend donc pas de la LAJE (Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants). Il est à relever que cet accueil répond à un réel besoin, notamment en cas de dépannage. Durant l'année 2018, une moyenne de 17 enfants, répartis sur les jours ouvrables, ont bénéficié de cette structure.

Chaque année, au Marché aux fleurs de Veytaux, cette structure tient un stand de pâtisseries gracieusement fournies par les parents, et propose également des saucisses grillées. Le bénéfice de cette journée permet de financer diverses activités tout au long de l'année.

## **10. PARCS ET JARDINS – SERVICES INDUSTRIELS ET ASSAINISSEMENT**

### **10.1 Service de voirie, parcs, espaces verts et conciergerie**

#### - **Organisation du service**

Les nombreuses absences de longue durée, décrites au paragraphe 3.1, pour maladie et accident ont perturbé le bon fonctionnement du service et nécessité du temps pour former le personnel auxiliaire. Dès lors, une partie des travaux prévus pour 2018 n'a pas pu être effectué.

#### - **Voirie**

#### **Travaux courants**

Comme chaque année, ces tâches consistent dans le nettoyage des trottoirs et des routes, des WC publics, des fontaines, le vidage des poubelles publiques, fauchage des talus et parcelles, l'entretien des câbles et dépotoirs, la réparation des bancs publics, le déneigement et le salage.

Ces deux dernières tâches sont prioritaires dans le village et à Grandchamp, tandis qu'à Sonchaux elles n'interviennent que dans un deuxième temps.



A noter cette année que, pour limiter le bruit dans le village, le service a acquis un souffleur électrique pour le nettoyage des rues.

## - **Espaces verts**

### **Travaux courants**

Là aussi, les tâches se retrouvent chaque année avec l'entretien et la plantation des arbustes, des fleurs en massifs et en bacs, des pelouses, des haies et des arbres. L'année a été de nouveau marquée par une météo capricieuse. La chaleur, la sécheresse et des vents tempétueux ont mis ainsi la végétation à rude épreuve. Les restrictions en eau ont obligé le SIGE à couper l'alimentation de plusieurs fontaines publiques avant la fin de l'été.

### **Événements ou implications particulières**

Cette année a vu la poursuite du remplacement des arbres jugés dangereux sur les quais. L'accent a été mis sur le quai de Chillon, avec la plantation d'un premier bouleau pour remplacer celui tombé en 2017. La suite des travaux prévus en 2018 a été reportée au début de l'année 2019.

Afin de résoudre des problèmes d'écoulement, la fontaine du parc Bonivard a été déplacée sur la place nouvellement pavée. Ce pavage est un travail d'art, mais les compétences de nos employés communaux, et dans ce cas de M. A. Masson, permettent à la Commune de ne pas externaliser des tâches pourtant spécialisées. Cette fontaine est désormais mieux mise en valeur et son ancien emplacement sera végétalisé.

### **Marché aux fleurs**

Comme chaque année, cette manifestation printanière, placée sous l'égide de Pro Veytaux, avec la collaboration de la Halte-jeux « Le Toboggan », s'est déroulée en association avec le service de la voirie, espaces verts et conciergerie qui met à disposition de la population tout un choix de plantes de qualité.

### **Nichoirs à martinets**

Les nichoirs à martinets, installés en 2014, ont accueilli leurs premières familles en 2018. Trois jeunes martinets ont pris leur envol au cours de l'été.



Fontaine située au bas de la rue Bonivard



Martinets

## **10.2 Cimetière**

### **Travaux courants**

Différents travaux du service sont liés à notre cimetière communal, comme la creuse de nouvelles tombes, les inhumations, l'entretien des tombes sous contrat, la gestion administrative et bien évidemment son entretien général.



### 10.3 Vigne communale

Sous la direction de notre vigneron-tâcheron, M. V. Rossier, l'équipe de la voirie, espaces verts et conciergerie a procédé aux divers travaux d'entretien de la vigne (taille, palissage, ébourgeonnage, effeuilles, cisailage, traitements). La récolte a été excellente, avec 490 kg de raisin sondés à 93° Oechsle.

### 10.4 Gestion des déchets

Cette année, les contrats de ramassage des déchets courants (incinérables, papiers/cartons et déchets compostables) ont été renouvelés par appel d'offres, selon la procédure ouverte des marchés publics. La Commune de Montreux, avec laquelle celle de Veytaux est sous contrat par convention, s'est associée aux Communes de La Tour-de-Peilz et Vevey, permettant ainsi d'obtenir des contrats plus attractifs et d'augmenter la qualité des services.

Ainsi, par exemple, une « Brigade de Propreté » a été créée ; elle se déplace sur les quatre Communes pour des contrôles, ou sur appel de la part des autorités, ou encore de la population, en cas d'anomalies.

#### Quelques quantités

Types de déchets	Quantités	Kg p/hab	Traitement	Transporteur
Ordures ménagères	136.91 to	154.87 kg	SATOM, Monthey	Commune de Montreux
Objets encombrants	52.37 to	59.24 kg	SATOM, Monthey	Commune de Montreux
Déchets compostables	91.35 to	103.34 kg	SATOM, Monthey	Chevalley Transports
Papier + carton	73.22 to	82.82 kg	RETRIPA, Crissier	Commune de Montreux
Verre mélangé	29.91 to	33.83 kg	VALORMAT, Villeneuve	Chevalley Transports
Ferraille	8.31 to	9.40 kg	Birchler, Villeneuve	Commune de Montreux
Huiles usées	0.64 to	0.72 kg	SIGE	Commune de Montreux

Comme dans toutes les Communes, le tri des déchets est compris et suivi par la grande majorité de la population. Quelques personnes, habitantes ou non de la Commune, font toutefois exception à cette attitude responsable et citoyenne, et s'évertuent à ne pas respecter les directives importantes dictées pour le bien de notre planète.

Des progrès ont été notés, en particulier en ce qui concerne le polystyrène qui était systématiquement déposé dans les containers à papier. Mais nous trouvons encore quelques autres déchets dans ces mêmes containers, quelques sacs noirs et déchets en vrac mélangés aux sacs blancs taxés, des sacs plastiques et autres débris déposés dans la benne à déchets verts, des poubelles publiques encombrées de déchets ménagers, etc.



## 10.5 SIGE (Service Intercommunal de Gestion)

(Tiré du rapport de gestion du SIGE. Ce dernier peut être consulté sur le site <http://www.sige.ch/>)

### - Conseil Intercommunal

<u>Délégation</u>	<u>Membres</u>	<u>Suppléants</u>
Fixe	M. Arnaud REY LESCURE	M. Philippe ANDLER
Variable	Mme Aline SANDMEYER M. Jean-Luc PUENZIEUX	Mme Diana HOLLAND Mme Francine JORDAN
Bureau pour 2018	<u>Présidence</u> M. Jean-Jacques Burgi (Vevey)	<u>Vice-présidence</u> M. Yves-Laurent Kundert (Montreux)

Le Conseil intercommunal s'est réuni à cinq reprises durant l'année 2018. A l'occasion de la séance du 8 février 2018, le Comité de Direction a transmis aux membres du Conseil intercommunal deux réponses quant aux interpellations présentées à la séance du 7 décembre 2017, intitulées « Le futur hôpital Riviera-Chablais va-t-il soigner ses eaux troubles ? » et « Plus de glyphosate dans notre eau potable ? ».

Le 26 avril 2018, le Comité de Direction a transmis aux membres du Conseil une communication relative à l'état d'avancement du projet TurBeau, ainsi qu'une réponse écrite aux questions complémentaires survenues à la suite de la première série de réponses données, relatives à l'interpellation « Le futur hôpital Riviera-Chablais va-t-il soigner ses eaux troubles ? ». Lors de cette séance, une nouvelle interpellation sur le même sujet est également déposée : « HRC (Hôpital Riviera-Chablais) – Infrastructures ».

Dans sa séance du 28 juin 2018, le Conseil Intercommunal a élu son Président pour l'année 2018-2019 en la personne de M. Jean-Jacques Burgi (Vevey). Il a également adopté les préavis suivants : 18/02 relatif aux comptes et au rapport de gestion 2017, 18/03 relatif au renouvellement du réservoir de Sonloup à Montreux, ainsi que le 18/04 relatif au plan de distribution de l'eau et alimentation en temps de crise. Une nouvelle interpellation, intitulée « Les vigneron dans la ville », a également été déposée.

Le 1<sup>er</sup> novembre 2018, les membres du Conseil Intercommunal élisent un nouveau membre du Comité de Direction, à savoir : M. Etienne Rivier (Vevey), en remplacement de M. Lionel Girardin, ainsi qu'un nouveau membre de la commission de gestion, en la personne de M. Daniel Meillaud (Montreux). C'est en cette même séance que le Comité de Direction apporte des éléments de réponses quant aux interpellations concernant « HRC (Hôpital Riviera-Chablais) - Infrastructures » et « Les vigneron dans la ville ».

Le 13 décembre 2018, le Conseil Intercommunal adopte les préavis suivants : 18/05 relatif au budget 2019 du SIGE et 18/06 relatif à l'achat d'un bateau équipé pour le ramassage du bois flottant.

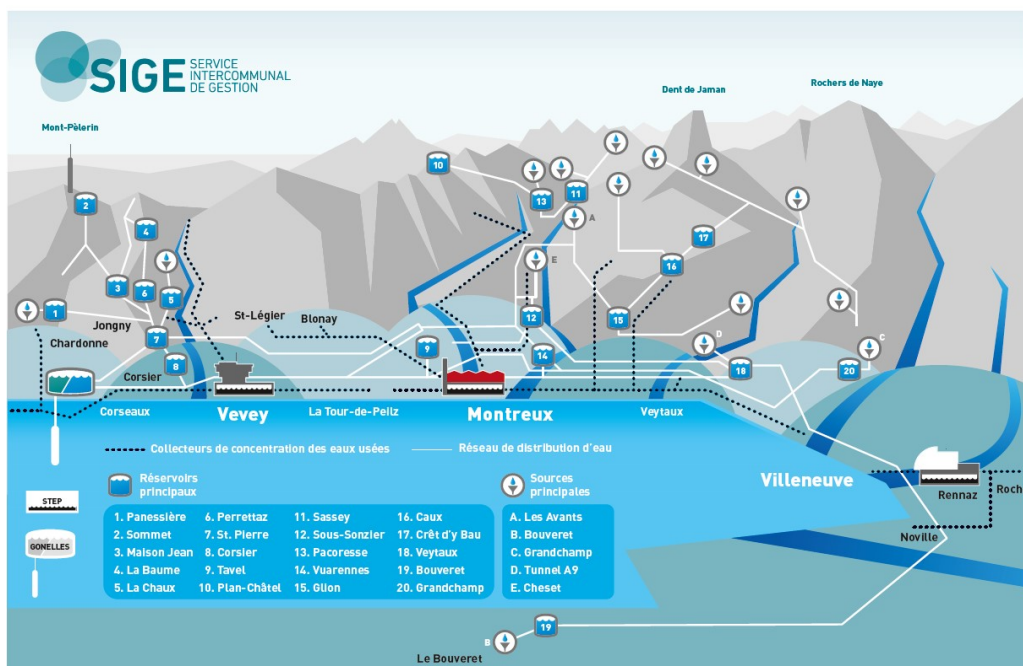
### - Le SIGE (112 collaborateurs)

- fournit et distribue de l'eau de boisson et l'eau nécessaire à la défense incendie aux Communes de Chardonne, Corseaux, Corsier-sur-Vevey, Jongny, La Tour-de-Peilz, Montreux, Port-Valais, Vevey et Veytaux (les Communes de Blonay et St-Légier ayant leur propre réseau d'alimentation) ;
- fournit à des tiers, publics ou privés, l'eau de boisson par contrat de droit administratif ou privé ;
- traite les eaux usées des 10 Communes de la Riviera, membres du SIGE et d'associations de Communes (Villeneuve, Rennaz, Chessel, Noville et Roche, Communes regroupées au sein



d'EPUDEHL. Puidoux, Rivaz, St-Saphorin et Chexbres, Communes regroupées au sein de l'ACPRS ainsi que la Commune de Châtel-St-Denis) ;

- exploite l'Abattoir public de Clarens, ainsi qu'un centre de collecte des sous-produits animaux (CCSPA) ;
- assure pour le compte des Communes l'exécution de tâches spéciales telles que le nettoyage du lac, le contrôle des citernes et la coordination du transport et de l'évacuation des déchets spéciaux ménagers collectés par les déchetteries.



### En chiffres, la distribution de l'eau potable, ce sont

- 9.4 millions m<sup>3</sup> livrés en 2018 ;
- 6.8 millions de m<sup>3</sup> consommés par les ménages et l'industrie ;
- 71'612 habitants desservis par l'eau du service ;
- près de 40 paramètres de qualité de l'eau potable déterminés en moyenne chaque jour de l'année.

### Mais aussi

- 29 sources en service et plus de 3 km de galeries de captage ;
- 355 km de canalisations ;
- 30 réservoirs d'un volume total de 34'402 m<sup>3</sup> ;
- 19 stations de pompage ;
- plus de 3'300 vannes réseau (à l'extérieur des ouvrages).

### L'assainissement, ce sont

- 16 collecteurs soit 45.6 km sur le réseau de Montreux ;
- 23 collecteurs soit 31.2 km sur le réseau de Vevey ;
- 3 stations d'épuration ayant traité 11.8 millions de m<sup>3</sup> d'eaux usées ;
- 19 stations de pompage, 5 stations de relevage ;
- une production de 1.8 millions Nm<sup>3</sup> de biogaz.





## **L'abattoir, ce sont**

- plus de 2'100 tonnes de viande préparée à Clarens ;
- plus de 30'000 animaux abattus ;
- près de 138 tonnes de sous-produits animaux traités par le centre de collecte des déchets et sous-produits animaux.

## **Les fontaines**

Les fontaines ont toujours eu une place privilégiée dans la vie en communauté. À l'époque où il n'y avait pas encore d'eau dans les maisons, la population se retrouvait en nombre autour des fontaines. On se parlait, mais on se disputait aussi parfois. Le fontainier était chargé de faire régner l'ordre, de contrôler les permis de lessives et d'encaisser les droits. Mis à part ces quelques désordres, les fontaines ont toujours été un lieu de convivialité où l'on peut discuter, échanger, se désaltérer et se rafraîchir.

Les fontaines ont évolué au cours du temps dans leur fonction et leur architecture. Avec la mise en place du réseau de distribution d'eau potable, leur fonction s'est transformée en éléments décoratifs. La plupart des fontaines sont aujourd'hui alimentées par le réseau de distribution d'eau public qui garantit que cette eau est potable et a subi les contrôles sévères appliqués à cette denrée alimentaire.

L'Office cantonal de la consommation rappelle sur son site internet que les fontaines situées sur la voie publique et alimentées par des sources particulières doivent porter un écriteau indiquant « Eau non potable ». Font exception à cette règle, les fontaines alimentées par des sources dotées de zones de protection légalisées dont la qualité de l'eau est régulièrement contrôlée et, bien entendu, les fontaines alimentées par le réseau de distribution public.

Les fontaines publiques sont la propriété des Communes. Veytaux en compte 21. Chaque semaine, le SIGE prélève un échantillon sur une sélection de fontaines bien réparties sur le territoire pour surveiller la qualité de l'eau du réseau de distribution.

## **Biogaz**

En matière d'énergies renouvelables au sein du SIGE, la production de biogaz issue du processus de digestion des boues d'épuration est prépondérante. Pour rappel, le biogaz produit est injecté dans le réseau de gaz naturel après traitement. Ce dernier point, entièrement géré par le distributeur de gaz (Holdigaz), nécessite des installations spécifiques afin que le biogaz produit puisse atteindre une qualité égale à celle du gaz naturel.

En fonctionnement normal des installations, potentiellement 100 % du biogaz peut ainsi être valorisé dans le réseau de la compagnie du gaz. Toutefois des « pertes » de biogaz sont toujours possibles notamment lors d'intervention de maintenance ou lors de pannes de l'installation de traitement.

L'année 2018 se caractérise par une production de biogaz record avec une proportion valorisée proche de 100 %. Ce résultat est en lien direct avec des livraisons de boues et autres déchets pouvant être digérés (par exemple graisses) qui ont été en augmentation.

## **Production d'énergie photovoltaïque**

En 2018, la quantité d'énergie produite par le SIGE sur ses trois sites (La Veyre, Saint-Pierre et Pierrier) équipés d'installations photovoltaïques, se monte à 267'899.8 kWh. Ceci équivaut approximativement à la consommation de 77 ménages.

Suite à des problèmes essentiellement techniques en lien avec des onduleurs, la production photovoltaïque annuelle de deux sites n'a pas pu atteindre son plein potentiel. C'est ainsi que la production au Pierrier a été interrompue entre le 24 juin et le 13 septembre et celle de Saint-Pierre durant une partie du mois de décembre.



Malgré ces événements, la production totale 2018 est analogue à celle de l'année précédente. Cette autoproduction d'énergie électrique représente, en 2018, 3.1 % de la consommation d'électricité globale du SIGE. Cette proportion est légèrement supérieure à la part photovoltaïque dans la consommation électrique de la Suisse qui se situe proche de 3.0 %.

### **Actions de réduction des impacts environnementaux**

Plusieurs actions sont menées en permanence par le SIGE avec pour objectif constant de diminuer ses impacts environnementaux.

Dans le cadre du programme cantonal « 100 millions pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique », le processus d'audit énergétique des grands consommateurs d'énergie s'est poursuivi. Pour mémoire, ce sont les trois stations d'épuration du SIGE qui ont été retenues en tant que grand consommateur dans le cadre de la procédure. Dans ce contexte, le SIGE a signé en 2018 des conventions d'objectifs pour les STEP de Jaquetan, du Pierrier et de l'Aviron. Il s'agit de contrats de participation au modèle Energie de l'AEnEC (Agence de l'énergie pour l'économie) et dont le principe a pour but général d'améliorer l'efficacité énergétique d'installations et la réduction des émissions de CO<sup>2</sup>. Par la signature de ces conventions, le SIGE s'engage à atteindre des objectifs librement consentis ou à se conformer à la décision relative au CO<sup>2</sup> de la Confédération en fonction de ses possibilités et des potentiels économiquement rentables dont il dispose. Après la validation des conventions par la Confédération, le SIGE a reçu le label de l'AEnEC confirmant ainsi son engagement à augmenter son efficacité énergétique tout en diminuant simultanément ses émissions de CO<sup>2</sup>.

Sur la base des premiers diagnostics, il a été recommandé de remplacer certains équipements d'origine par d'autres plus modernes et moins gourmands en énergie. Ce principe était déjà mis en œuvre par le service notamment lors de la réhabilitation périodique d'installations. A titre d'exemple, une partie des surpresseurs d'aération pour le traitement biologique à la STEP du Pierrier a dû être remplacée. Un comparatif de consommation entre les anciens et les nouveaux équipements a permis de mettre clairement en évidence une amélioration de l'efficacité énergétique lié à ce changement.

Pour procéder de manière plus précise à l'évaluation de la consommation d'énergie et du potentiel d'économie par secteurs, des sous-compteurs d'énergie ont été et seront encore mis en place ce qui permettra des évaluations beaucoup plus fines et un suivi plus précis de la consommation d'énergie en général.

### **- Unité abattoir public et CCSPA (Centre de collecte des sous-produits animaux)**

#### **Rapport sur le contrôle des viandes**

Durant l'année 2018, le service vétérinaire de l'abattoir de Clarens a procédé à l'examen de 30'556 animaux abattus, appartenant aux espèces bovines, porcines, ovines, caprines et équines, ainsi que quelques cerfs issus d'élevage de gibier. Cela représente une augmentation de 3.5 % par rapport à 2017. Il est à relever une petite diminution des porcs (-1.8 %), mais une augmentation des ovins (+3.2 %) et surtout une forte augmentation de l'abattage des bovins (+25 %), ceci étant causé en partie par la fermeture de l'abattoir Bell de Cheseaux fin 2017.

En 2018, 11 animaux ont été déclarés impropres à la consommation et éliminés via le centre de collecte des sous-produits animaux (CCSPA). Il s'agissait de 5 porcins, 4 bovins et 2 ovins, ce qui représente un taux de 0.36 animaux pour mille abattages soit un animal impropre pour 2'778 abattages.



## Audit européen

Un groupe d'experts vétérinaires européens a audité le service vétérinaire suisse dans le courant de l'automne 2018. Ils ont fait une halte à l'abattoir de Clarens le 11 octobre. En réalité, l'objet audité n'était pas l'abattoir mais la façon dont il était inspecté par le service vétérinaire cantonal.

## CCSPA (Centre de collecte des sous-produits animaux)

La situation du centre collecteur est stable d'année en année et reflète bien le besoin d'un tel outil pour la région. Il a pour but la collecte des sous-produits animaux conformément aux législations fédérales et cantonales sur les épizooties et de l'OESPA (ordonnance concernant l'élimination des sous-produits animaux) du 23 juin 2004. Les animaux de compagnie morts ainsi que ceux issus de l'élevage et des accidents routiers (gibier) y sont traités avant d'être incinérés par une entreprise spécialisée. Les restes de boucheries et de poissonneries y subissent le même sort. Toutes ces manipulations sont accompagnées de normes d'hygiène élevées dans des locaux régulièrement désinfectés et refroidis afin de ne pas transmettre de germes.

## 10.6 Egouts

### - Inspectorat de la protection des eaux

En accord avec les dispositions légales, réglementaires et techniques en vigueur en matière de protection des eaux, l'Inspectorat a été amené à se déterminer sur plus de 150 dossiers d'enquête pour l'obtention des permis de construire.

Les objets essentiels sur lesquels l'Inspectorat est amené à se prononcer dans le cadre des dossiers d'enquête sont les suivants :

- les installations contenant des liquides pouvant polluer les eaux (citernes à mazout, cuves de stockage des stations-service, etc.) ;
- les installations d'assainissement individuel des eaux usées ménagères (par exemple fosses de décantation, mini-stations d'épuration individuelle) ;
- l'évacuation des eaux des garages, places de stationnement extérieures ou parkings souterrains ;
- les installations de prétraitement des eaux usées industrielles (par exemple séparateurs à graisses ou à hydrocarbures) ;
- les installations agricoles (fosses à purin, aires à fumier, silos) ;
- l'évacuation des eaux de chantier (par exemple forages géothermiques, démolitions, centrales à béton) ;
- les piscines et bassins d'agrément.

Un des points importants pour garantir que les exigences en matière de protection des eaux sont bien respectées est, d'une part, la réception des installations. Pour ce faire, l'inspecteurat participe aux commissions techniques ou de salubrité des Communes en vue de la délivrance des permis d'utiliser ou d'habiter. D'autre part, un suivi constant des principaux chantiers en cours de la région est essentiel, notamment en vue de préserver les collecteurs communaux et intercommunaux, de même que le milieu naturel. Une partie de ces contrôles sont effectués en collaboration avec le Canton, représenté par un ingénieur de la DGE (Direction générale de l'environnement).

### - Assainissement des eaux usées – Valeurs communales

Au 31 décembre 2018, la valeur du collecteur à l'actif du bilan des comptes communaux s'élève à CHF 1.00. Conformément aux directives sur les financements spéciaux (recettes affectées), l'excédent des recettes de la section « 46 réseaux d'égouts, d'épuration » de CHF 25'455.34 a été attribué au fonds de réserve « 9280.46 réserve égouts » qui s'élève à CHF 596'593.52 au 31 décembre 2018.



## **Egouts, épuration**

Au chemin de Plan-Manon supérieur, des travaux sur le collecteur d'eaux claires ont été réalisés.

Suite à des constats de débordement et de mélange entre les eaux claires et usées, des chambres mixtes de collecteurs ont été réparées par le personnel communal.

## **11. SECURITE**

*(Tiré du rapport de gestion de l'ASR. Ce dernier peut être consulté sur le site (<http://www.securite-riviera.ch>))*

### **11.1 ASR (Association Sécurité Riviera)**

Pour rappel, l'ASR regroupe les différents services assurant la sécurité des 10 Communes de la Riviera (et de celles du Pays-d'EnHaut en ce qui concerne la protection Civile). Il s'agit donc :

- du corps de Police avec le Cdt R. Melikian à sa tête qui comprend Police Riviera, les Répondants de Proximité (Sgtm Progin pour Veytaux) et les Services de Prévention ;
- d'Ambulance Riviera dont le responsable d'exploitation est M. M. François ;
- du SDIS Riviera mené par le Major C. Fagherazzi ;
- de la Protection Civile commandée par le Major F. Fleuti ;
- des services généraux, dirigés par M. S. Piu, avec l'Unité Technique Logistique et Informatique (UTLI), les Amendes d'ordre et la Commission de police, la Police du commerce, la Signalisation, l'Office du stationnement, la Communication et les Relations publiques ;
- Sans oublier la Direction avec à sa tête, M. F. Pilloud, Directeur, qui regroupe le service des RH (Ressources Humaines), les finances, le Secrétariat, la Chancellerie.

Vous trouverez, ci-après, le message du CoDir (Comité de Direction) (composé du Municipal en charge de la sécurité de chaque Commune), celui du Directeur et quelques éléments statistiques permettant de situer la Commune de Veytaux au sein de l'ASR et d'effectuer quelques comparaisons avec les autres Communes de la Riviera.

#### 11.1.1 Mot du Comité de direction

L'année 2018 a été, en tout point de vue, une année pour le moins soutenue pour l'ASR (Association Sécurité Riviera).

Sur le plan de la gouvernance tout d'abord. Outre le démarrage effectif d'un organe de direction, avec le responsable de chaque service de l'ASR en son sein, les responsables des finances et des ressources humaines, processus transversaux clés de notre organisation, ont rejoint ce cénacle début mars, répondant ainsi à la vision des réformes internes envisagées par le CoDir.

Cette direction efficace est plus à même de partager les défis opérationnels des services, afin de trouver les meilleures solutions pour répondre aux attentes des Communes, et aux travers d'elles, de la population résidente ou de passage dans notre région.

Sur le plan des RH, les réflexions des différents acteurs liés aux changements de la politique RH ont permis, comme le prévoyait le timing pourtant serré du projet, de clôturer la première phase en introduisant les premiers changements au 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour le service de police. Ces modifications importantes pour notre organisation ont pu être menées à bien grâce à l'implication d'une task force, de la délégation du personnel, d'un comité de pilotage appuyé par l'expertise des représentants de l'IDHEAP (Institut Des Hautes Etudes en Administration Publique), chaire de l'Université de Lausanne.



L'étroite collaboration avec les Communes-membres, ainsi que celles du Pays-d'Enhaut avec lesquelles nous avons un contrat de prestations pour la PCi (Protection civile), a encore été renforcée, afin que l'état d'esprit qui anime les autorités communales soit constructif. Ainsi, ces dernières saisissent bien que l'ASR est LEUR association intercommunale et qu'elle est à leur service. Certaines Communes ont d'ailleurs pu (malheureusement) compter sur nos services d'urgence, que ce soient nos feux bleus traditionnels ou la PCi. Elle est intervenue au Pays-d'Enhaut pour des avalanches ou glissements de terrain, ou au profit des Communes de Blonay et de St-Légier-La Chiésaz pour une suspicion de pollution de l'eau.

Le CoDir ne saurait passer sous silence l'événement qui marquera la Riviera en 2019, à savoir la Fête des Vignerons. En effet, tous nos services sont concernés et les préparatifs sécuritaires sont en route depuis début 2018. Un état-major spécifique a été mis en place, afin de coordonner le mieux possible nos actions en interne, avec celles menées au niveau du Canton et de l'Organisateur. La Fête sera belle, mais elle occupe l'ASR depuis sa phase de planification, puis de montage. Suivront ensuite la phase d'exploitation, puis celle du démontage, avec son lot de blues.

Le CoDir, au travers de ce message, tient à remercier tout particulièrement les Conseillères et Conseillers de notre Conseil Intercommunal, avec en tête leurs Présidents, ainsi que sa secrétaire et les membres de la Commission de Gestion.



Le CoDir a tenu 13 séances et validé 101 propositions en 2018, parmi lesquelles :

- il a pris formellement connaissance de la synthèse du cdt Fleuti concernant la réponse à la consultation sur la modification de la Loi fédérale sur la protection de la population et de la protection civile par le SSCM (Service de la sécurité civile et militaire). Il a relevé qu'il n'acceptera pas de report de charges supplémentaires et une communication de sa décision a été envoyée à l'ensemble des Communes de l'ASR, respectivement de l'ORPC ;
- il a validé le nouveau cahier des charges du/de la futur-e Chef-fe des services généraux et laisse le soin à la Direction des RH d'initier le processus de recrutement visant à remplacer l'actuel Chef des Services généraux suite à sa demande de mise à la retraite à la fin de cette année. M. S. Piu, avocat de formation, a été engagé à ce poste à la fin de l'année ;
- il a validé le remplacement de deux véhicules d'intervention pour Police par des Skoda Kodiaq Ambition avec une nouvelle standardisation des équipements répondant mieux aux attentes du personnel de terrain. En effet, les véhicules de patrouille sont de plus en plus chargés de matériel d'intervention et les véhicules Skoda Octavia, utilisés jusqu'à présent, deviennent sous-dimensionnés ;



- en parallèle des réflexions relatives à la politique RH et consécutivement à plusieurs entretiens individuels, le CoDir et la Direction ont demandé une analyse de détail des différents dossiers et décidé de rétablir l'équité au niveau des salaires, majoritairement au profit de collaborateurs du service de police, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2018 ;
- il a signé un nouveau contrat d'une durée de 3 ans, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019, avec la société ParkNow Suisse SA ;
- il a procédé à la signature de la convention de collaboration portant sur les modalités de mise à disposition par l'Hôpital Riviera-Chablais de la Dresse Bolognini en qualité de médecin-conseil du service d'ambulance de l'ASR pour la période du 01.01.2018 au 31.12.2019 ;
- il a adopté le préavis No 05/2018 sur la modification des art. 1 et 9 du Règlement intercommunal sur la vidéosurveillance de l'Association Sécurité Riviera, traitant de l'autorité compétente et de la durée de conservation des enregistrements ;
- il a préavisé favorablement l'installation des trois caméras de vidéosurveillance sur le site des abattoirs de Clarens ;
- il a accepté la proposition de renforcement de la visibilité de la police dans les secteurs périurbains de la Riviera au travers du marquage des voitures utilisées par la police de proximité, le renforcement de la dotation de vélos et des équipements spécifiques permettant de les transporter.

#### 11.1.2 Composition du Conseil intercommunal (organe délibérant)

##### Législature 2016-2021 (situation au 31.12.2018)

Représentants de Veytaux	M.	Philippe ANDLER, Conseiller municipal
	M.	John GRANDCHAMP, Conseiller communal
	M.	Alexandre KOSCHEVNIKOV, Conseiller communal

#### 11.1.3 Composition de la Commission de gestion

Membre	M.	John GRANDCHAMP, Conseiller communal
Suppléant	M.	Philippe ANDLER, Conseiller municipal

#### 11.1.4 Mot de la Direction – Monsieur Frédéric Pilloud, Directeur de l'ASR et Secrétaire du Comité de Direction

Dès le début 2018, la nouvelle direction collégiale de l'ASR s'est progressivement mise en œuvre, notamment en intégrant les responsables des RH et des finances au sein de l'équipe.

Animés par une motivation commune, ses membres ont pris en compte les enjeux stratégiques de leur environnement et amorcé une dynamique de changements en collaborant plus étroitement avec la Délégation du personnel. C'est dans un esprit constructif qu'ils ont soumis plus d'une centaine de propositions au CoDir pour des évolutions tant opérationnelles qu'organisationnelles.

Grâce à la confiance accordée par les Autorités, il a été possible de confier un mandat à l'Institut des Hautes Etudes en Administration Publique à Lausanne, afin de mener une réflexion de fond sur la vision prospective de l'Association et sa politique des RH. En sa qualité d'organisation pionnière, l'ASR incarne une forme nouvelle d'action publique, agissant au nom des Communes partenaires sous une même direction. Son développement reposera désormais sur :

- des principes d'action clairs et un état d'esprit « PRO » au service de la population ;
- un management cohérent et exemplaire, exigeant et bienveillant ;
- une gouvernance intégrée, participative, soutenant l'innovation.



Ces nombreux défis nous projettent d'ores et déjà à l'horizon 2025 !

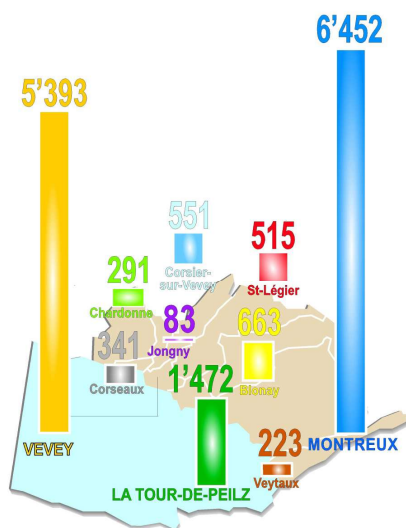
En collaboration avec les Communes du district Riviera – Pays d'Enhaut, le Service des affaires intercommunales et l'Etat-major cantonal de conduite, une formation de base à la gestion de crise a été mise sur pied, puis dispensée en différents modules. Cette méthodologie de conduite a permis de coordonner les opérations lors d'une suspicion de pollution sur le réseau de distribution de l'eau des Communes de Blonay et St-Légier.

Par anticipation de la potentielle validation du Plan général d'aménagement de Montreux, une étude relative au dispositif de défense incendie et de secours a été menée en partenariat avec l'Etablissement cantonal d'assurance et un consultant spécialisé. Cette démarche permettra d'éclairer les futures décisions politico-stratégiques liées à la localisation des services de l'ASR, car le projet immobilier du site de Clarens évoluera prochainement.

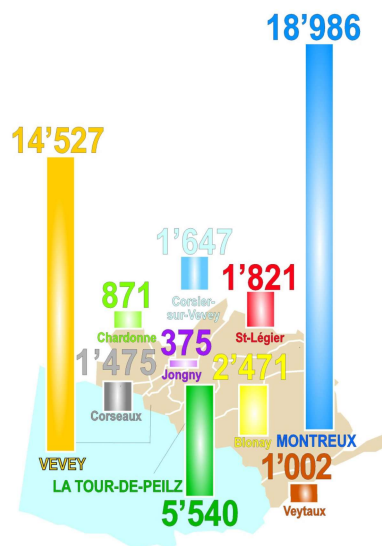
## 11.2 Police Riviera – Corps de police

Ci-après quelques statistiques :

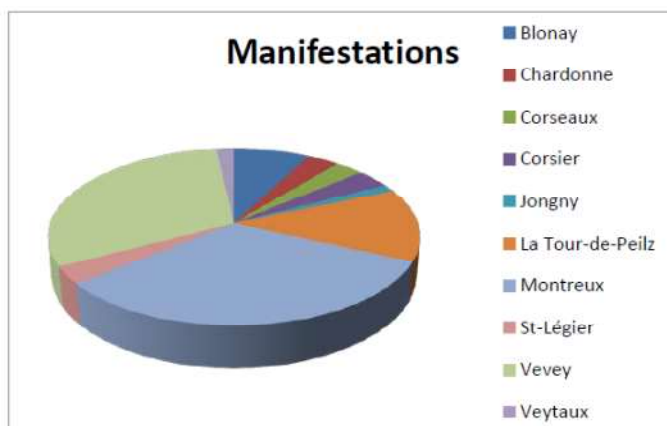
### Total des interventions réactives : 15'984



### Total des actions proactives : 48'715



## Manifestations

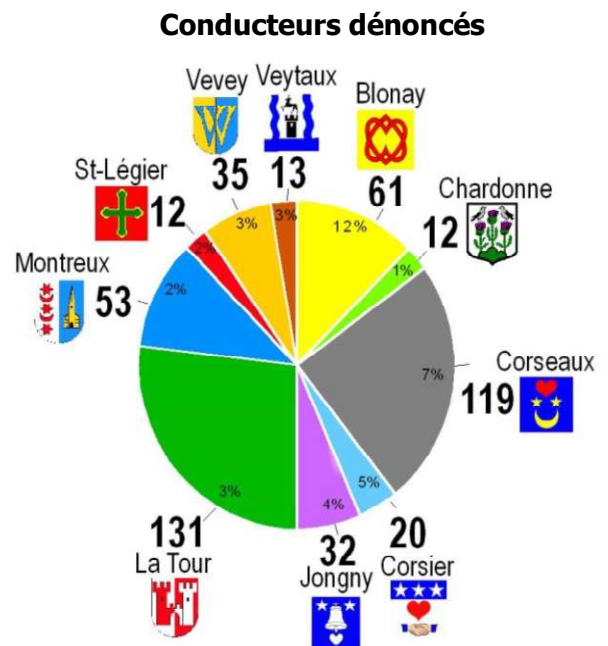
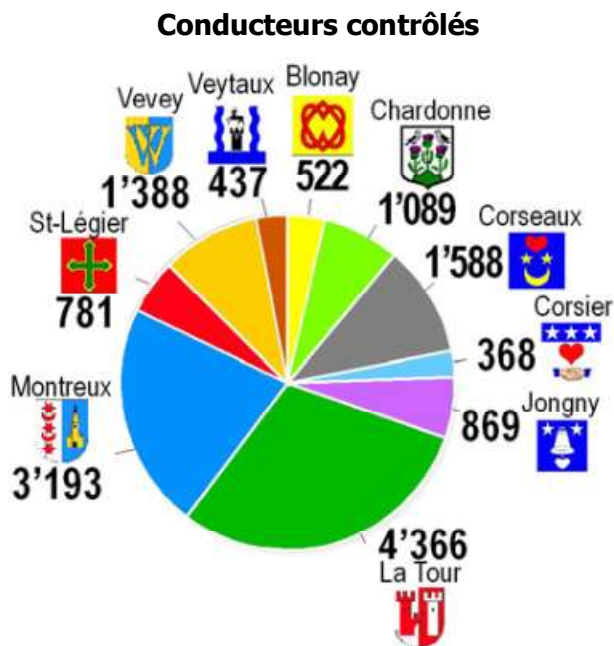


Blonay (69)  
 Chardonne (29)  
 Corseaux (31)  
 Corsier (26)  
 Jongny (12)  
 Montreux (290)  
 St-Légier (29)  
 La Tour-de-Peilz (121)  
 Vevey (280)  
 Veytaux (16)

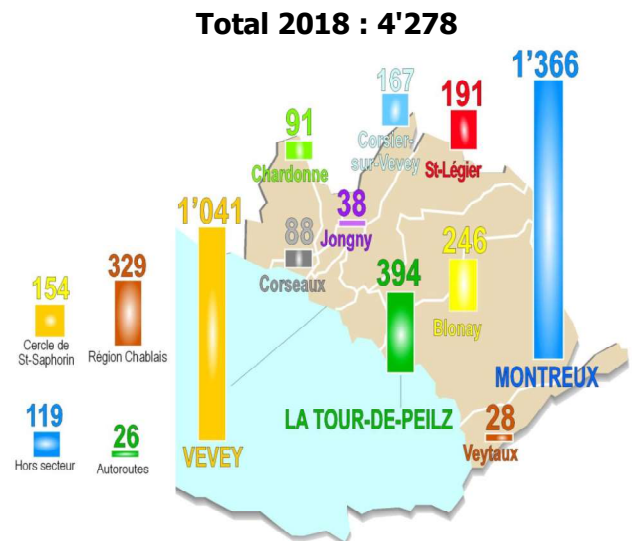
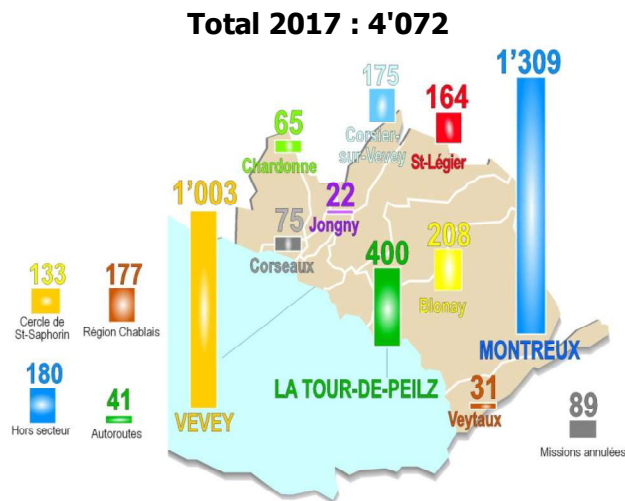


## Actions de prévention

### Contrôles radars mobiles :



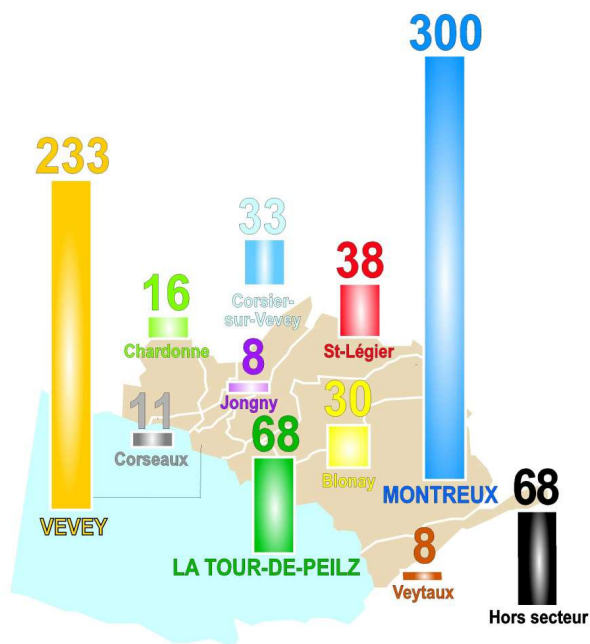
### 11.3 Ambulance Riviera





## 11.4 SDIS Riviera (Service de défense contre l'incendie et de secours)

**Interventions 2018 : 813**



Le 6 juillet 2018, incendie d'un chalet à Sonchaux, occasionnant sa destruction totale

### - Stationnement sur la Commune de Veytaux

La douzaine de places créées en 2017 n'ont permis de désengorger Veytaux que durant 6 à 8 mois. Elles ont été vite « squattées » par les pendulaires. Il a donc été décidé de réglementer le stationnement ; un préavis sera déposé dans ce sens au début de l'année 2019.

Un réaménagement de la place du hangar à bois (détruit par le feu en juillet 2015) devrait permettre de créer environ 19 places de parc qui pourraient être mises en location pour des véhicules de toutes tailles. La Municipalité envisage même l'installation de bornes de recharges électriques pour favoriser l'achat de tels véhicules par les veytausiens.

## 12. CULTURE – RELATIONS SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS LOCALES

### 12.1 Pro Veytaux

Depuis 1955, Pro Veytaux est une Association qui a pour but l'animation du village de Veytaux. Elle s'intéresse en outre aux activités sociales et culturelles s'exerçant à Veytaux pour la promotion, le soutien, l'encouragement ou l'organisation de manifestations, d'expositions, de conférences, de concerts, etc. Elle n'a pas de but lucratif, mais récréatif.

L'Association a été très active lors des manifestations suivantes :

La Chandeleur - Le Marché aux Fleurs - La Fête au Village - La pièce de théâtre « Il faut le boire » - Le Mini Beer Festival - Le Match aux cartes - La Brisolée et la Nuit de la Raisinée - Le Noël des Aînés - La Veillée de Noël.

A relever que les gains récoltés en cours d'année, avec l'organisation de manifestations diverses, permettent de financer le Noël des Aînés.



## 11<sup>ème</sup> Fête au Village



Du 22 au 23 juin s'est déroulée la 11<sup>ème</sup> Fête au Village, avec pour thème « *Si Veytaux m'était conté* ». Cette manifestation s'est déclinée en trois volets : passé, présent et futur. Les visiteurs ont pu découvrir l'histoire de Veytaux autrement que dans les livres, vivre son présent au travers de sa vie associative, et imaginer son futur.

Les sociétés locales et les enfants du collège de Veytaux ont participé au cortège qui s'est déroulé dans les rues du village.

De plus, un programme musical exceptionnel, un concept innovant et des animations pour tous les âges ont été organisés.

Le Président, M. J.-F. Pilet, et les membres du comité, n'ont pas ménagé leurs efforts pour mener à bien cette magnifique aventure qui a ravi un très grand nombre d'entre nous. A relever également que le succès de cette fête a été bénéfique tant au niveau des contacts humains que de son bon résultat financier, dont une partie du bénéfice a été redistribué aux sociétés locales.

Encore MERCI et BRAVO à tous les acteurs !



### 12.2 Relations sociétés et associations locales

#### - FCR (Fonds culturel Riviera)

Le Fonds culturel Riviera a soutenu en 2018 les 19 institutions suivantes : Agenda Riviera, Association Clara Haskil, Association La Lanterne magique Vevey/Montreux, Association Live in Vevey, Association des Musées de la Riviera vaudoise, Association NED (Nouvel Espace Dancers), Association Nox Orae, Association Oriental Vevey/Théâtre de l'Oriental, Association Semaine internationale de piano, Association du Théâtre de poche de La Grenette, Association du Théâtre Les Trois-Quarts, Association Tous Artistes Confondus/Rocking Chair (RKC), Fondation des Arts & Spectacles (Le Reflet - Théâtre de Vevey), Fondation Festival du rire de Montreux/Montreux Comedy Festival, Montreux Jazz Artists Foundation, Fondation Montreux Choral Festival, Fondation pour l'art dramatique/TMR (Théâtre Montreux-Riviera), Fondation de la Saison Culturelle de Montreux, Fondation du Septembre Musical Montreux-Vevey, Fondation Vevey ville d'images/Festival Images.

En 2018, 30 demandes de soutien ponctuel / aides à la création ont été adressées au Fonds culturel Riviera, dont 6 ont reçu une réponse favorable, car entrant dans les critères d'octroi.

Les réflexions entreprises en 2017 se sont poursuivies en 2018, selon l'objectif général de plusieurs Municipalités de contenir le budget du FCR au maximum (enveloppe globale basée sur les subsides aux institutions bénéficiaires et les charges de gestion). La « marge de manœuvre » étant de ce fait restreinte, le CA (Comité d'administration) et le BE (bureau exécutif) ont établi des priorités sur le type de soutien qui pourrait être accordé en cas de solde positif, une fois les montants attribués aux institutions bénéficiaires. Les principes d'octroi de soutiens ponctuels définis en 2004 ont par conséquent été révisés; la nouvelle version a été adoptée lors de sa séance du CA du 20 septembre 2018. Dans la continuité, le document d'information à l'attention des requérants sollicitant une aide à la création / un soutien ponctuel du FCR a été mis à jour selon les principes révisés. Dit document a été adopté par le CA lors de sa séance du 6 décembre 2018 et mis à disposition sur le site internet du SAI.

Par ailleurs, il est rappelé que dès sa création et jusqu'en 2017, la contribution des Communes a été fixée chaque année à CHF 48.00/habitant. Elle a été diminuée à CHF 46.50/habitant en 2018. Plusieurs membres du CA ont en effet exprimé la volonté de leur Municipalité et/ou de leur Conseil communal de contenir l'enveloppe du FCR, soit dans le but de développer la culture locale, soit dans



le but de partager les efforts d'économies des Communes à l'échelle intercommunale. Un bilan sur l'utilisation des « CHF 1.50/habitant » par chaque Commune a été établi dans le cadre du CA en septembre 2018. Il en ressort qu'en règle générale, le montant a été attribué à la culture, partiellement à la culture locale et que tout n'a pas été dépensé.

La contribution des Communes à CHF 46.50/habitant permet donc le maintien du montant 2018 octroyé aux institutions bénéficiaires du fonds, ainsi qu'une faible adaptation. Il est rappelé, à ce propos, que les subventions sont attribuées par le CA sur la base d'une demande formelle renouvelée chaque année par les institutions.

Le rapport d'activités 2018 du FCR est joint au présent rapport (annexe No 2).

#### - **Maison Visinand**

Située dans la vieille ville de Montreux, la Maison Visinand, centre culturel de Montreux et Veytaux, se veut un espace pluriculturel, un lieu de découvertes, de créations, de rencontres et de partages qui a fêté, en 2018, ses 50 ans d'existence. Il est à relever encore que la Maison Visinand est l'une des plus belles maisons de Montreux qui est classée « Monument historique ». M. Eugène Rambert y naquit en 1830.

L'Association, constituée de bénévoles, a pour mission de promouvoir, soutenir et développer la culture pour le plus grand nombre, au travers d'expositions, de conférences, d'ateliers et de cours.

Par ailleurs, un rapprochement avec le Théâtre Montreux Riviera est envisagé afin de rationaliser le montant des charges et de trouver des synergies quant aux services administratifs notamment.

#### - **Fondation du Château de Chillon**

Pour la deuxième fois, le Château de Chillon a accueilli plus de 400'000 visiteurs, l'exercice 2018 se bouclant par un total de 402'847 entrées. Ce résultat s'inscrit dans la logique d'une stratégie d'accueil sans cesse améliorée grâce à une gestion rigoureuse de la Fondation, du Conseil et de sa Direction. Deux expositions temporaires à succès ont été organisées : Médiévale Factory, une installation ludique sur les inventions du passé, et L'Eau à la bouche – Boire et manger au Moyen-Age.



Au niveau des provenances, les principaux intéressés sont toujours les Suisses ; ils représentent plus de 22 % des visiteurs. À la deuxième place arrivent les Chinois(e)s, suivis des Américain(e)s (+12 %). La France (fréquentation stable) prend la quatrième position et la Corée du Sud ferme la marche de ce top 5. À noter que les États du Golfe ont fait de la forteresse une destination culturelle et touristique.

Lors de la 1<sup>ère</sup> édition des Mérites économiques mise sur pied par Promove, la Fondation du Château de Chillon a eu le bonheur de se voir décerner par le jury le premier prix de la catégorie « Rayonnement ». Ce prix consiste à récompenser les acteurs qui contribuent à la notoriété de la région (reconnaissance internationale, image, tourisme et événements).

Les bouteilles de Clos de Chillon de vins blanc et rouge, élevés en barrique dans les souterrains du Château par la société Badoux Vins, ont rencontré un large accueil. Leur bénéfice sert à la restauration de la forteresse.

Ayant débuté à la mi-janvier 2018, les travaux extérieurs s'inscrivent dans le cadre du Jardin anglais. Ce concept prévoit un réaménagement paysager et la construction d'un pavillon-café en face du Château. Lors de la pose de la 1<sup>ère</sup> pierre, le 6 décembre 2018, la Municipalité a eu le plaisir d'y joindre un insigne de la Commune. Le pavillon-café prévoit 80 places assises, dont 60 à l'intérieur et une vingtaine sur la terrasse. Sauf imprévus, l'inauguration du site est fixée à Pâques 2020 avec une journée portes ouvertes au public.



## - Sports

Hormis les activités courantes des différentes sociétés sportives, il est à noter que le Syndicat d'Initiative pour le Développement des sports d'hiver dans la Région des Rochers-de-Naye (SID) procède chaque année au nettoyage des pistes et au damage de ces dernières pendant la saison hivernale. D'autre part, le SID participe activement à l'activité du sport hivernal et au projet d'amélioration des infrastructures sur les deux Communes (Veytaux et Montreux), en adhérant notamment au concept « Magic Pass » depuis 2018.

## 13. ECONOMIE

### Promove (Association pour la promotion économique de la Riviera)

*(Tiré du rapport de gestion de Promove)*

- *Promotion économique exogène : prospecter, renseigner et accompagner les entreprises suisses et internationales envisageant une implantation dans la région.*

Promove poursuit sa collaboration avec les Chambres de Commerce Internationales, de même que le développement de contacts en Suisse alémanique.

En parallèle de ces actions récurrentes, un accent particulier a été mis sur le marché italien en 2018 avec la parution d'une double page présentant les atouts de la région au sein du magazine de la Chambre de Commerce Italie-Suisse ainsi que la préparation d'un événement commun pour 2019.

- *Soutien à la réalisation de projets économiques : renseigner et accompagner les porteurs de projets de création ou de développement d'entreprises, de manifestations ou d'infrastructures à valeur ajoutée (y compris à titre de référent LADE (loi sur l'appui au développement économique régional)).*

En 2018, Promove a répondu aux demandes de 75 porteurs de projets dans le cadre de son « Guichet entreprise ». Les sollicitations émanent tant de sociétés déjà installées dans la région que d'entreprises envisageant une implantation ou de personnes projetant une création d'entreprise. Les thématiques abordées restent principalement liées au business plan, au financement, aux autorisations et procédures ainsi qu'aux locaux et terrains. Plus spécifiquement, la Commune de Veytaux a vu l'inscription de 7 entreprises compensant la radiation de 5 entreprises pour cause de départ, cessation d'activité ou de faillite.

Concernant les subventions liées à la LADE, pour lesquelles Promove joue le rôle de référent régional, 5 projets ont été soutenus, à hauteur de CHF 289'000.00. A ce montant viennent s'ajouter les subventions directes aux entreprises, dans le cadre du programme cantonal de soutien (innovation, commercialisation, investissement et formation) : CHF 169'000.00 pour 9 entreprises de la région. Le total des subventions LADE à fonds perdus en faveur du tissu économique Riviera-Lavaux en 2018 s'élève donc à CHF 458'000.00. Ces chiffres pourraient être complétés par le plus gros soutien cantonal depuis la création de la LADE en 2007. En effet, 1,7 million d'aide à fonds perdu et 13,3 millions de prêt sans intérêts ont été accordés au projet de rénovation et de développement du 2m2c, suite au dépôt du dossier en octobre 2018 par Promove. Cet octroi est cependant en suspens, la votation communale du 10 février 2019 ayant pour le moment interrompu ce projet déterminant pour l'avenir de toute l'économie touristique régionale.

- *Valorisation des atouts régionaux : agir comme interface entre secteur privé et service public et s'impliquer en tant que représentant du tissu économique dans les dossiers de politique régionale. Promouvoir des conditions-cadre propices à la création de valeur.*



Promove poursuit ses visites systématiques des entreprises de la région afin de relayer aux autorités les enjeux majeurs identifiés. La problématique de la disponibilité foncière est un thème récurrent. Afin d'y apporter une réponse, l'association a développé un portail de l'immobilier d'entreprise, en partenariat avec les professionnels de la branche. En 2018, la plateforme en ligne a représenté 12'820 pages vues soit 20 % de l'audience du site promote.ch.

Dans le domaine de l'amélioration des conditions cadres, le soutien à la formation professionnelle via le programme de cours d'appuis pour apprentis *AppApp* se poursuit grâce au soutien de 9 Communes de la région (dont celle de Veytaux) et de 3 entreprises sponsors (Nestlé, Merck, Holdigaz). Le bilan 2018 est positif avec le soutien de 72 apprentis.

Les événements de réseautage organisés ou coorganisés en 2018 ont une nouvelle fois connu un large succès, réunissant à chaque fois entre 180 et 250 personnes. Ces plateformes d'échange et de rencontre sont aujourd'hui des rendez-vous incontournables pour les acteurs de l'économie régionale.

A l'occasion de ses 30 années au service de l'économie régionale, Promove a lancé la 1<sup>ère</sup> édition des Mérites de l'Économie Riviera-Lavaux. Ce nouveau prix biannuel vise à mettre en lumière des acteurs méritants, quelle que soit leur taille, qui valorisent et stimulent l'économie de la région. Après 86 dossiers de candidatures reçus, plusieurs séances et des rencontres sur le terrain, les jurys ont retenu 12 finalistes pour les 4 catégories : Proximité, Entreprendre, Impact et Rayonnement. Enfin, le jeudi 29 novembre plus de 500 personnes se sont déplacées à la cérémonie de remise et au Gala de l'Économie Régionale afin de fêter les finalistes et les lauréats ainsi que les 30 ans de Promove.

- *Projets stratégiques : des terrains pour nos entreprises : futur parc d'activités de la Riviera*

Plateau de La Veyre-Derrey à St-Légier : en 2018, le dossier a continué d'avancer selon le planning. Ainsi, le projet de PA (Plan d'Affectation) a été soumis au Canton, le Règlement de Zone a été rédigé et la répartition des futures parcelles et des droits à bâtir est en cours entre les propriétaires fonciers actuels et la Commune de St-Légier. Sur ce dernier volet, un mandataire a établi une analyse foncière et financière, ainsi qu'une proposition de répartition qui servira de base aux négociations entre les propriétaires. Pour 2019, l'objectif reste une mise à l'enquête du PA.

Suite à la révision du Plan Directeur Cantonal, adoptée en janvier 2018, une récente jurisprudence rend désormais obligatoire le développement d'une SGZA (Stratégie de Gestion des Zone d'Activité), définissant précisément la coordination des sites à l'échelle régionale et les mesures de gestion prévues. Une directive cantonale avait été prévue sur ce point mais a été abandonnée, reportant la responsabilité de ce nouvel outil de gestion sur les Communes, devant s'organiser à l'échelle régionale. Cet élément touche directement à la gouvernance régionale, en coordination avec les réflexions autour d'un éventuel nouveau projet d'Agglo ou de Plan Directeur Intercommunal. Ces questions sont actuellement à l'étude à l'échelon politique.

- *Au cœur de l'économie de l'accueil : le projet de rénovation du 2m2c*

Le projet de rénovation du Centre des Congrès de Montreux (Montreux Music and Convention Center – 2m2c) est un enjeu économique majeur pour le secteur hôtelier de toute la région ainsi que pour ses nombreux sous-traitants, fournisseurs et partenaires. La notoriété de la marque « Montreux », étroitement liée aux manifestations internationales qui se tiennent dans le bâtiment, est quant à elle un élément essentiel pour les Ecoles Internationales et Cliniques Privées.

Compte tenu de cet impact, tant fiscal qu'en termes d'emplois, Promove est impliquée depuis plusieurs années sur ce projet en tant qu'intermédiaire avec les milieux économiques. En 2018, le développement du plan de financement, en partenariat avec CCM SA (la société d'exploitation), a en particulier représenté un travail considérable. A titre de référent LADE au niveau régional, c'est ainsi que Promove qui a été chargée de préparer, présenter puis défendre la demande de soutien cantonal, à hauteur de 17 mio (ramenée ensuite à 15 mio, tenant compte de promesses de dons reçues dans l'intervalle). Au final, le Canton a validé en janvier 2019 un soutien réparti comme suit : 13.3 mio de prêt sans intérêt + 1.7 mio d'aide à fonds perdu.



- Valorisation d'un atout touristique

Les réflexions autour du développement des Rochers-de-Naye se sont concrétisées en début d'année 2018 avec l'étude *Vision 202x* réalisée par le bureau Steiner Sarnen AG sur mandat des 4 acteurs régionaux que sont la Commune de Montreux, la Commune de Veytaux, les MVR (Transports Montreux-Vevey-Riviera) et MVT (Montreux-Vevey Tourisme). Dans le cadre de ce projet régional à long-terme, Promove agit en tant que coordinateur et a organisé les séances du CoPil (comité de pilotage) et des ateliers techniques. Cette première étude, subventionnée à hauteur de CHF 43'000.00 par le Canton via la LADE, fut suivie fin 2018 d'une étude de pré faisabilité axée sur les enjeux techniques et économiques, cette fois sans subventionnement cantonal afin d'accélérer le processus. Le projet est actuellement dans une phase d'analyse et recadrage, notamment compte tenu de restrictions liées à la Loi fédérale sur les chemins de fer.

- Vie de l'association

42 nouvelles entreprises ont rejoint Promove l'année passée. L'association compte 308 membres et partenaires au 31 décembre 2018. MM. D. Muller et J. Regelin ont rejoint le Comité, remplaçant MM. A. Kadouri et E. du Marchie, arrivés au terme de leur mandat. L'équipe opérationnelle est quant à elle restée stable, tandis que Promove est devenue « entreprise formatrice » par l'engagement à temps partiel d'un stagiaire HEG en cours de formation.

Les entreprises de Veytaux en 2018

	Inscriptions		Radiations			Etat au 31.12
	Création	Arrivée	Départ	Cessation d'activité	Faillite	
Individuelle	1	0	0	0	1	14
S.A.	1	0	1	0	0	8
S.A.R.L.	0	3	1	0	2	21
S.N.C.	2	0	0	0	0	2
Autres	0	0	0	0	0	3
Sous total	4	3	2	0	3	48
Total Veytaux	7		5			

Sources : FOSC et RC (statistique établie par Promove sur la base du relevé quotidien des mouvements. Des écarts peuvent apparaître en raison de traitements différés ou corrections)



## 14. CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

**vu** le rapport de gestion 2018 de la Municipalité du 8 avril 2019 (préavis No 04/2019) ;  
**ouï** le rapport de la commission de gestion et des finances,  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### d é c i d e

1. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2018 ;
2. d'approuver le rapport de gestion pour l'exercice 2018, tel que présenté.

Ainsi adopté par la Municipalité le 8 avril 2019

AU NOM DE LA MUNICIPALITE  
La Syndique :   
C. Chevalley  
La Secrétaire :   
B. Menétray



#### Annexes

- No 1 – Rapport d'activités 2018 de la CIEHL du 15 mars 2019
- No 2 – Rapport d'activités 2018 du Fonds culturel Riviera de 28 mars 2019



## LISTE DES ABREVIATIONS

AAS	Agences d'Assurances Sociales
AdCV	Association des Communes Vaudoises
APEMS	Accueil Pour Enfants en Milieu Scolaire
ARAS Riviera	Association régionale d'action sociale Riviera
ASANTE SANA	Association pour l'aide, les soins à domicile et la prévention de l'Est Vaudois
ASR	Association Sécurité Riviera
AVASAD	Association vaudoise d'aide et de soins à domicile
BE	Bureau exécutif
CAMAC	Centrale des autorisations en matière de construction
CCSPA	Centre de collecte des sous-produits animaux
CET	Conseil d'établissements Montreux-Veytaux
CIEHL	Communauté Intercommunale d'Equipements du Haut-Léman
CIP	Caisse Intercommunale de Pensions
CoDir	Comité de Direction
CoPil	Comité de pilotage
CORAT	Riviera Commission consultative Régionale pour l'Aménagement du Territoire
CSD	Conférence des Syndics du district
CSR	Centre social régional
DDP	Droit distinct et permanent
DFJC	Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture
DGE	Direction générale de l'environnement
EIAP	Etablissement Intercommunal pour l'Accueil Parascolaire
EPT	Equivalent plein temps
FACEME	Fondation Accueil Collectif de la petite Enfance de Montreux et Environs
FAJE	Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants
FAS	Fondation des Arts & Spectacles
FCR	Fonds culturel Riviera
FET	Fondation de la Ville de Montreux pour l'Equipement Touristique
GED	Gestion électronique des documents
HRC	Hôpital Riviera-Chablais
IDHEAP	Institut Des Hautes Etudes en Administration Publique
LADE	Loi sur l'appui au développement économique
LAJE	Loi sur l'accueil de jour des enfants
LASV	Loi sur l'Action Sociale Vaudoise
LATC	Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions
LC	Loi sur les Communes
LEDP	Loi sur l'exercice des droits politiques
LEO	Loi sur l'enseignement obligatoire
LN	Loi sur la nationalité suisse
OAT	Ordonnance sur l'aménagement du territoire
OESPA	Ordonnance concernant l'élimination des sous-produits animaux
OFROU	Office fédéral des routes
ORPCi	Office régional de la protection civile
PNR	Parc Naturel Régional Gruyère Pays-d'Enhaut
RAAS	Règlement sur les Agences d'Assurances Sociales
RCB	Registre cantonal des bâtiments
REME	Réseau Enfance Montreux & Environs
RIE III	Réforme de l'imposition des entreprises
RH	Ressources Humaines
RI	Revenu d'insertion
RLEDP	Règlement d'application sur la loi sur l'exercice des droits politiques
PCi	Protection civile
Promove	Association pour la promotion économique de la Riviera
SAI	Service des Affaires Intercommunales de la Riviera
SDIS	Service de défense contre l'incendie et de secours
SID	Syndicat Initiative pour le Développement des sports d'hiver
SIGE	Service Intercommunal de Gestion
SPJ	Service de protection de la jeunesse
SSCM	Service de la sécurité civile et militaire
TMR	Théâtre Montreux-Riviera
UCV	Union des Communes Vaudoises





# CIEHL                    COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE D'ÉQUIPEMENTS DU HAUT-LÉMAN

## RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018

### HISTORIQUE, MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

La CIEHL a été créée en 1986 par les dix communes de la Riviera (ancien district de Vevey), sous la forme d'une entente intercommunale. Elle avait pour but de constituer un fonds commun destiné à faciliter la réalisation d'installations et d'équipements d'intérêt public régional. La modification de la loi sur les communes en 1996 a permis ensuite aux communes d'étendre l'application de la CIEHL au financement de tout objet reconnu d'intérêt public régional par les conseils communaux.

#### Conseil administratif

La CIEHL est gérée par un Conseil administratif (CA) désigné par les municipalités. En pratique, celui-ci est composé des dix syndics des communes qui en assurent la présidence à tour de rôle durant une année. En 2018, la composition du conseil était la suivante :

<b>COMMUNES</b>	<b>DÉLÉGUÉS</b>
Blonay	Dominique Martin
Chardonne	Fabrice Neyroud
Corseaux	Antoine Lambert
Corsier	Franz Brun
Jongny	Claude Cherbuin
Montreux	Laurent Wehrli
St-Légier - La Chiésaz	Alain Bovay
La Tour-de-Peilz	Alain Grangier
Vevey	Elina Leimgruber
Veytaux	Christine Chevalley

#### *Présidence et vice-présidence*

Basées sur l'année législative, elles ont été assurées comme suit :

- Jusqu'au 30 juin 2018 :

Présidence : M. Alain Bovay, syndic de St-Légier-La Chiésaz,  
Vice-présidence : M. Alain Grangier, syndic de La Tour-de-Peilz.

- Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2018 :

Présidence : M. Alain Grangier, syndic de La Tour-de-Peilz,  
Vice-présidence : Mme Elina Leimgruber, syndique de Vevey.

#### Commission intercommunale de gestion

Autre organe de la CIEHL, la commission intercommunale de gestion est désignée par les conseils communaux (CC) parmi leurs membres. Chargée du contrôle de la gestion de la CIEHL, cette commission se réunit usuellement deux fois par année, au printemps pour les comptes et en automne pour le budget.

### *Présidence et rapport*

Basées sur l'année législative, la présidence et la rédaction du rapport ont été assurées de la manière suivante :

- Jusqu'au 30 juin 2018 :

Présidence : Mme Isabelle Jolivat, conseillère communale à St-Légier-La Chiésaz,  
Rapport : M. Roland Rapin, conseiller communal à St-Légier-La Chiésaz.

- Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2018 :

Présidence : M. Dominique Vaucoret, conseiller communal à La Tour-de-Peilz,  
Rapport : Mme Nathalie Dubuis, conseillère communale à La Tour-de-Peilz.

## **ACTIVITÉS 2018**

Le CA s'est réuni à trois reprises au cours de l'année écoulée, en mars pour l'examen des comptes 2017, en octobre pour l'examen du budget 2019 et en novembre. En dehors de la gestion du fonds, ces séances ont essentiellement permis au CA d'être informé sur l'avancement du projet de sécurisation, de mise à niveau et de développement du Centre de Congrès et d'Expositions de Montreux (CCE), de se prononcer sur l'intérêt public régional de ce projet et le principe d'un soutien financier de la CIEHL, puis de lancer la procédure de consultation des Municipalités. Les principaux points des activités 2018 de la CIEHL sont présentés ci-dessous.

### Construction du budget 2019

La question du budget 2019 a été abordée par le CA dès sa séance de mars, en lien avec la demande de participation financière de la CIEHL au projet du 2m2c. Ceci a permis de rappeler que lors de sa constitution, la CIEHL a participé au financement de l'Auditorium Stravinski, sans disposer du montant total et que le fonds n'a pas pour but de thésauriser, a fortiori puisqu'il est plafonné à Fr. 3.5 mios.

Par ailleurs, aucun projet concret autre que celui du 2m2c n'a été porté à la connaissance du CA, notamment dans le domaine des installations sportives. Fort de l'expérience des "terrains de football" et du "stade régional d'athlétisme de la Saussaz", le CA a convenu que la CIEHL n'était pas forcément le bon "outil" pour participer au financement d'installations sportives. En effet, les montants dépassent généralement largement le plafond fixé dans le cadre de la convention et la clé de répartition est "imposée" en Fr. / habitant.

Il est également ressorti que l'année 2019 s'annonçait particulièrement difficile pour les communes, avec la mise en œuvre de la RIE III cantonale.

Compte tenu de ces éléments, le CA a décidé de maintenir la contribution des communes à Fr. 5.- / habitant dans le cadre du budget 2019. En dehors des charges usuelles de gestion du fonds, l'essentiel des charges porte sur les mandats menés dans le cadre de la CORAT ou de l'agglomération, qui s'inscrivent à la suite du projet d'agglomération Rivelac (PA Rivelac).

### 2m2c - Projet de sécurisation, de mise à niveau et de développement

Lors de sa séance de mars 2018, le CA a reconnu formellement l'intérêt public régional du projet cité en titre, ainsi que le principe d'une participation financière de la CIEHL. Le CA a également convenu de consulter les Municipalités de la Riviera en automne 2018, une fois le préavis municipal déposé au Conseil communal de Montreux. Ledit préavis a été déposé le 10 octobre 2018.

Suite à cela et comme convenu, les Municipalités ont été consultées sur l'intérêt public régional du projet et sur le principe d'une participation de la CIEHL à hauteur de Fr. 3 mios. Pour ce faire, le SAI a rédigé une note présentant les principaux éléments du projet, accompagnée du préavis municipal de Montreux et de ses annexes.

Les dix Municipalités ont reconnu l'intérêt public régional du projet du 2m2c et ont accepté la participation de la CIEHL à hauteur de Fr. 3 mios. Comme évoqué plus haut, quelques-unes ont toutefois exprimé leur crainte de "vider" la CIEHL et de ne plus avoir la possibilité de participer à

d'éventuels autres projets. Le CA a toutefois convenu qu'au vu des conditions fixées par la convention et du calendrier du projet, tel ne serait pas le cas.

Enfin, le Conseil communal de Montreux a accepté le préavis municipal relatif au 2m2c en décembre 2018. Dès lors, la CIEHL pourra présenter un préavis régional aux dix Conseils communaux de la Riviera courant 2019.

### Financement des mandats suite au PA Rivelac

Les informations concernant les mandats susmentionnés sont développées d'une part, dans les rapports d'activités de la CORAT, chargée du leur suivi pour le secteur géographique de la Riviera et d'autre part, dans celui du SAI, rubrique Conférence des syndicats, pour l'échelle de l'agglomération. Le présent rapport se concentre par conséquent sur les dépenses engagées par la CIEHL en 2018, qui correspondent aux travaux menés à l'échelle de l'ensemble de l'agglomération, respectivement à celle du secteur géographique de la Riviera.

#### > *Mandat de coordination générale du PA T/U Rivelac*

Pour rappel, les partenaires de l'agglomération ont reconduit le mandat de coordination générale avec le bureau team+ pour la période 2015-2018 (calendrier des PA de 3<sup>ème</sup> génération). Dans ce cadre, il a été convenu d'un budget d'environ Fr. 20'000.- par année, soit un total d'environ Fr. 80'000.- pour l'ensemble de la période 2015-2018. Le principe de la clé de répartition a été maintenu, mais intègre la participation du Canton de Fribourg acceptée entretemps, soit :

- répartition à parts égales entre cantons (50%) et communes (50%);
- participation des communes au prorata du nombre de communes dans chaque secteur géographique. La part de la Riviera (CIEHL) étant de 67% (10 communes sur 15).

En 2018, le mandataire a dû fournir des prestations en plus de son cahier des charges. Il a en effet accompagné le groupe de travail (GT) constitué d'une délégation politique des trois secteurs géographiques de l'agglomération, dans l'objectif de déterminer la suite à entreprendre dès 2019. Le mandat de coordination générale a pris fin au 31.12.2018. Le décompte 2018, ainsi que le décompte final sont présentés ci-après.

- Point de situation financier pour 2018 (montants TTC) :

montant facturé à l'ensemble de l'agglomération	Fr. 28'443.85
part de la Riviera financée par la CIEHL	Fr. 9'481.25

- Décompte final du mandat de coordination générale - période 2015-2018 (montants TTC) :

montant facturé à l'ensemble de l'agglomération	Fr. 79'956.30
part de la Riviera financée par la CIEHL	Fr. 26'652.05

#### > *Mandat d'appui et de coordination technique au sein du secteur géographique de la Riviera*

Pour mémoire, les dix municipalités de la Riviera ont octroyé un mandat d'appui et de coordination technique au bureau team+ en octobre 2012, sur proposition de la CORAT. Le mandat a été reconduit depuis, afin que ledit bureau poursuive ses missions d'appui, de conseil et de coordination technique dans le suivi d'études de mobilité de portée régionale lancées sous l'égide de la CORAT, et ce en étroite collaboration avec le SAI.

Pour l'année 2018, le mandataire s'est consacré à la finalisation de l'état des lieux et stratégie sur le stationnement à l'échelle de la Riviera, ainsi qu'à définir les conditions du lancement d'une enquête origines-destinations Riviera. Ceci a pris plus de temps qu'initialement prévu, du fait de la coordination nécessaire entre plusieurs partenaires (CORAT / Swisscom / Canton). L'étude n'a pu démarrer qu'au cours de l'automne et se poursuivra en 2019.

Point de situation financier pour 2018 (montants TTC) :

- Mandat d'appui et de coordination Riviera (CORAT) :

montant budgété de	Fr. 40'000.00
montant dépensé de	Fr. 15'411.10

- Etudes relatives à la problématique de stationnement :

montant budgété de	Fr. 100'000.00
montant dépensé de	Fr. 16'639.65

### Examen des comptes 2017 / budget 2019 par la Commission de gestion

La Commission intercommunale de gestion s'est réunie à deux reprises, le 26 avril 2018 pour l'examen des comptes 2017 et le 5 novembre 2018 pour l'examen du budget 2019. Sur la base des rapports établis par dite commission, les comptes et le budget susmentionnés ont été adoptés par les dix Conseils communaux des communes de la Riviera.

Lors de la séance d'avril, il a notamment été précisé que les comptes 2017 ont été soumis au contrôle d'une fiduciaire pour la première fois, conformément à une nouvelle directive cantonale. Il a également été rappelé que la procédure d'adoption des comptes et des budgets a été unifiée dans les dix communes, qui doivent désormais déposer un préavis sur les comptes, respectivement sur le budget de la CIEHL (7 le faisaient jusqu'à présent). Ces préavis, ainsi que les rapports des commissions de gestion devront être présentés simultanément aux comptes et budgets communaux, conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes.

En outre, les séances de la Commission intercommunale de gestion sont toujours l'occasion pour ses membres d'échanger sur divers points et/ou projets en cours, concernant la région. Plusieurs questions ont notamment porté sur le lien entre les mandats d'études CORAT / Agglomération et le financement par la CIEHL, ou sur la coordination entre les démarches de rapprochement entre certaines communes et les réflexions plus générales sur la gouvernance.

Enfin, selon le règlement sur la comptabilité des communes, les ententes intercommunales sont soumises au contrôle de l'Etat, au même titre que les associations de communes. De ce fait, les comptes 2017 et le budget 2019 ont été communiqués à la préfecture sur formules officielles.

### **COMPTES 2018**

Les contributions des dix communes de la Riviera, calculées à raison de Fr. 5.- par habitant, selon la population au 31 décembre 2017, ont atteint le montant de Fr. 403'180.-. Compte tenu des intérêts, qui se montent à Fr. 1'290.10, le total des revenus s'élève donc à Fr. 404'470.10.

S'agissant des dépenses 2018, et comme détaillé précédemment dans les chapitres relatifs aux différents mandats qui s'inscrivent à la suite du PA T/U Rivelac, elles ont été de Fr. 41'532.-.

A cela s'ajoutent les frais de secrétariat et de gestion facturés par le Service des affaires intercommunales de Fr. 10'000.-, ainsi que les frais de contrôle des comptes par la fiduciaire de Fr. 1'138.50, et les frais bancaires pour un montant de Fr. 61.20.

Le montant total des charges s'élevant à Fr. 52'731.70, le résultat net de l'exercice 2018 est de Fr. 351'738.40. En conséquence, le capital disponible est ramené à Fr. 2'577'723.70 au 31 décembre 2018.

Annexes : Comptes 2018 et préavis y relatif

Vevey, le 15 mars 2019 / SAI-LMS



# FONDS CULTUREL RIVIERA

## RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018

### HISTORIQUE ET MISSIONS

Un Fonds intercommunal de soutien à l'Auditorium Stravinski et à la Fondation des Arts et Spectacles de Vevey a été créé en 1994 par convention entre les dix municipalités de l'ancien district de Vevey. Conventionnellement, il avait pour but le soutien aux activités artistiques des deux institutions les plus représentatives des activités culturelles régionales, soit l'Auditorium Stravinski et la Fondation des Arts et Spectacles.

Dès 1994, la question de l'extension du Fonds intercommunal a été discutée au sein des municipalités, l'objectif étant de mieux répartir entre les communes les subventions versées par chacune d'elles aux institutions régionales, sans prêter les institutions déjà bénéficiaires du fonds. En 2000, l'assemblée générale du Fonds intercommunal a chargé son comité de gestion d'étudier des propositions concrètes allant dans ce sens. Celui-ci, après avoir auditionné plusieurs institutions de portée régionale susceptibles d'intégrer le fonds et étudié différentes variantes financières, a fait une proposition d'extension comprenant le subventionnement de 11 institutions et le financement d'un agenda culturel. La contribution annuelle des communes était proposée à Fr. 48.- par habitant.

Ces principes ont été approuvés par l'ensemble des municipalités et des conseils communaux fin 2001. Sur cette base, un projet de convention a été établi, sous la forme d'une entente intercommunale, prévoyant la création d'un "Fonds culturel Riviera" (FCR), dans le but de soutenir les institutions de portée régionale en participant aux charges artistiques de ces dernières, ainsi qu'aux frais d'édition de l'Agenda Riviera (article 3 de la convention).

Adoptée par les dix conseils communaux fin 2002, la convention instituant le FCR est entrée en vigueur le 9 juillet 2003, après adoption par le Conseil d'État.

### FONCTIONNEMENT

Les organes du FCR sont :

- le conseil administratif (CA), composé d'un délégué pour chacune des dix municipalités,
- le bureau exécutif (BE), formé de trois membres désignés par le CA,
- la commission intercommunale de gestion, composée de délégués choisis parmi les membres de chacun des dix conseils communaux de la Riviera.

Les membres du CA sont désignés par leur municipalité. La présidence est assurée par tournus alphabétique des communes pour une législature.

Pour la durée de la présente législature, le CA est présidé par M. Jean-Baptiste Piemontesi, conseiller municipal à Montreux. Le secrétariat et la gestion sont assurés par le Service des affaires intercommunales de la Riviera (SAI).

Le CA est compétent pour proposer chaque année le montant des contributions, dans une fourchette allant de Fr. 45.- à Fr. 50.- par habitant et pour répartir le montant entre les institutions bénéficiaires. En pratique, il décide, sur proposition du BE, de l'attribution des subventions annuelles, en tenant compte des demandes adressées par les institutions et des montants à disposition. Il a en outre pour mission de dresser et de tenir à jour la liste des institutions bénéficiaires. Enfin, et dans les limites du solde disponible, il peut proposer l'octroi d'aides à la création et de soutiens ponctuels.

Le BE assure le lien avec les institutions bénéficiaires, examine leurs demandes de subvention annuelle ainsi que leurs rapports d'activités et s'assure de la bonne utilisation des montants versés. Pour la présente législature, le BE est composé de :

- M. Jean-Baptiste Piemontesi, conseiller municipal à Montreux, président du CA et du BE;
- M. Michel Agnant, conseiller municipal à Vevey;
- M. Bernard Degex, conseiller municipal à Blonay pour la 1<sup>ère</sup> moitié de la législature;
- M. Thierry George, conseiller municipal à St-Légier-La Chiésaz pour la 2<sup>nde</sup> moitié de législature.

Quant à la commission intercommunale de gestion, à l'instar d'une commission de gestion communale, son rôle est de contrôler la gestion du fonds pour l'exercice écoulé, de prendre connaissance du rapport de gestion du CA et d'examiner le budget de l'exercice à venir.

## **ACTIVITES 2018**

Le BE, respectivement le CA, se sont réunis à quatre reprises en 2018 (une fois par trimestre). L'essentiel des activités du FCR est présenté dans les sous-chapitres ci-après.

### Poursuite des réflexions globales

Pour rappel, le CA et le BE ont entrepris une importante réflexion sur le fonctionnement du fonds et son financement courant 2017, dans l'objectif de recentrer le FCR sur le but de la convention, qui est de "soutenir les institutions de portée régionale en participant aux charges artistiques de ces dernières, ainsi qu'aux frais d'édition de l'Agenda Riviera".

Il est important de préciser que le fait de recentrer le FCR sur son but ne signifie pas que le fonds n'octroie plus de soutien ponctuel. Il s'agit simplement de respecter le cadre de la convention qui stipule que cette possibilité dépend du solde disponible (tâche subsidiaire).

Les réflexions entreprises en 2017 se sont poursuivies en 2018, selon l'objectif général de plusieurs municipalités de contenir le budget du FCR au maximum (enveloppe globale basée sur les subsides aux institutions bénéficiaires et les charges de gestion). La "marge de manœuvre" étant de ce fait restreinte, le CA et le BE ont établi des priorités sur le type de soutien qui pourrait être accordé en cas de solde positif, une fois les montants attribués aux institutions bénéficiaires. Les principes d'octroi de soutiens ponctuels définis en 2004 ont par conséquent été révisés; la nouvelle version a été adoptée lors du CA du 20 septembre 2018. Dans la continuité, le document d'information à l'attention des requérants sollicitant une aide à la création / un soutien ponctuel du FCR a été mis à jour selon les principes révisés. Dit document a été adopté par le CA lors de sa séance du 6 décembre 2018 et mis à disposition sur le site internet du SAI.

### Institutions bénéficiaires

Il est rappelé que lors de sa création en 2003, le FCR soutenait 11 institutions, ainsi que l'agenda culturel régional. L'intégration de nouvelles institutions s'est faite de manière progressive depuis 2007, ceci sans augmenter le montant de la contribution des communes. Certaines institutions ont par ailleurs cessé leurs activités.

En 2018, outre l'agenda culturel régional, 19 institutions bénéficient d'un soutien régulier du FCR (cf. annexe "Liste des institutions bénéficiaires du FCR en 2018"), dont 11 associations et 8 fondations. Il n'y a pas eu de nouvelle institution intégrée au fonds.

Sur la base du travail de fond réalisé en 2017 par le SAI pour présenter un "état des lieux" des institutions au CA et au BE, le service a pu poursuivre la mise à jour des informations, afin que le fonds soit au clair sur la situation et l'évolution de chaque institution et qu'il puisse attribuer les subsides en disposant de toutes les informations utiles.

### Agenda culturel régional

Comme depuis 2006, l'agenda régional est paru à 6 reprises en 2018. La saisie des manifestations culturelles continue à se faire par le biais du site internet [www.agendariviera.ch](http://www.agendariviera.ch) géré par MVT et mis en ligne fin 2007.

Plusieurs partenaires contribuent à sa réalisation et à sa diffusion, tels que Alain Robert Studio chargé du graphisme et de la mise en page; PCL Presses Centrales SA, chargé de l'impression; La Poste, chargée de la distribution. La coordination et le suivi financier sont assurés par le Service culturel de Vevey et le SAI.

Les charges de l'Agenda régional sont variables, car elles dépendent du nombre de pages imprimées et des rentrées publicitaires. Suite au constat de l'augmentation du coût de l'agenda en 2012, une réflexion a été menée dès 2013, dans l'objectif de contenir, voire réduire ces coûts.

Dans ce cadre, la Commission intercommunale de la taxe de séjour a accepté de prendre en charge une partie des coûts de l'agenda dès 2016, via l'octroi d'une subvention pérenne de Fr. 12'000.- par année (Fr. 2'000.- par numéro).

### Budget 2019

En préambule, il est rappelé que dès sa création et jusqu'en 2017, la contribution des communes a été fixée chaque année à Fr. 48.- / habitant. Elle a été diminuée à 46.50 / habitant en 2018.

Comme déjà abordé au chapitre "Poursuite des réflexions globales", plusieurs membres du CA ont exprimé la volonté de leur municipalité et/ou de leur conseil communal, de contenir l'enveloppe du FCR, soit dans le but de développer la culture locale, soit dans le but de partager les efforts d'économies des communes à l'échelle intercommunale.

Un bilan sur l'utilisation des "Fr. 1.50 / habitant" par chaque commune a été établi dans le cadre du CA en septembre 2018. Il en ressort qu'en règle générale, le montant a été attribué à la culture, partiellement à la culture locale et que tout n'a pas été dépensé.

Des projections budgétaires "base 0" ont été réalisées pour 2019, sur la base d'une augmentation prudente de la population et des charges connues. Sur la base de ces hypothèses de travail, le CA a décidé de présenter un budget 2019 basé sur une contribution des communes à Fr. 46.50 par habitant, comme en 2018. Ceci permet de répondre à la volonté des municipalités et/ou des conseils communaux exprimée plus haut.

La contribution des communes à Fr. 46.50 / habitant permet le maintien du montant 2018 octroyé aux institutions bénéficiaires du fonds, ainsi qu'une faible adaptation. Il est rappelé à ce propos que les subventions sont attribuées par le CA sur la base d'une demande formelle renouvelée chaque année par les institutions.

Le budget 2019 a été approuvé par les municipalités et les conseils communaux fin 2018.

### Soutiens ponctuels

En 2018, 30 demandes de soutien ponctuel ont été adressées au FCR, dont 6 ont été acceptées (cf. liste des demandes de soutien ponctuel en annexe). Le montant total versé est de Fr. 32'000.-. Au surplus, les demandes acceptées en 2017 et versées en 2018 sont précisées en page 2 des comptes 2018.

Depuis l'existence du FCR en 2003 et jusqu'en 2017, le nombre de demandes acceptées correspond en moyenne à 35%. En 2018, le ratio est de 19%, ce qui est dû à plusieurs facteurs, mais principalement à la diminution de l'enveloppe globale du FCR.

### Commission intercommunale de gestion

Dite commission a siégé en mai pour le contrôle des comptes 2017 et en octobre pour l'examen du budget 2019, en présence d'une délégation du CA. Basées sur l'année législative et le tournus établi, la présidence et la rédaction du rapport ont été assurées de la manière suivante :

- Séance de mai 2018 :

Présidente : Mme Anne-Laure Emmenegger, conseillère communale à Blonay;  
Rapporteur : M. José Jorge, conseiller communal à Montreux.

- Séance d'octobre 2018 :

Présidente : Mme Valérie Wicht, conseillère communale à Veytaux;  
Rapporteur : Mme Vanda Brauner Stern, conseillère communale à St-Légier - La Chiésaz.

La Commission intercommunale de gestion a recommandé à l'unanimité l'adoption des comptes 2017 et du budget 2019 aux conseils communaux de la Riviera.

Relevons que ces séances permettent également d'échanger plus largement avec les membres de la commission.

### Comptes 2018

#### *Les recettes :*

- Les contributions des communes versées au fonds à raison de Fr. 46.50 / habitant se sont élevées à un peu plus de Fr. 3.74 millions.
- La participation de la Commission intercommunale de la taxe de séjour aux coûts de l'agenda régional s'est élevée à Fr. 12'000.-.

A ces recettes, s'ajoutent les montants provisionnés en 2017 et le report du solde 2017 à affecter à des aides à la création / soutiens ponctuels.

#### *Les charges :*

- Le total des subventions octroyées aux 19 institutions bénéficiaires et à l'agenda culturel régional a atteint plus de Fr. 3.73 millions.

Le subside a été adapté à la hausse pour les institutions suivantes : l'Association Live in Vevey, l'Association Oriental Vevey - Théâtre de l'Oriental, l'Association Semaine internationale de Piano, l'Association du Théâtre de poche de la Grenette et l'Association du Théâtre Les Trois-Quarts, pour un montant total de Fr. 41'000.-. Suite aux difficultés rencontrées par le NED en 2017 (actes de détérioration des locaux), l'association a adapté sa programmation 2018 à une vingtaine de soirées par année. Le CA a décidé de maintenir sa subvention au NED à Fr. 35'000.- en 2018, afin de lui permettre de se stabiliser, l'association étant de surcroît entièrement bénévole.

- Le montant total des soutiens ponctuels versés en 2018 (admis en 2017 / traités en 2018) s'élève à Fr. 85'000.-.
- En 2018, le CA a décidé d'octroyer une aide à la création et un soutien ponctuel programmés en 2019, pour un montant total de Fr. 8'000.-.
- Les prestations du SAI sont maintenues à Fr. 35'000.- (forfait).
- Suite à une nouvelle directive cantonale, les ententes intercommunales sont tenues de faire contrôler les comptes par une fiduciaire. Le montant de Fr. 1'138.50 figurant dans les comptes correspond à la facture de la fiduciaire de Fr. 538.50 pour le contrôle des comptes 2017, ainsi qu'à une réserve de Fr. 600.- pour le contrôle des comptes 2018.

Compte tenu de l'absence de marge de manœuvre prévisible pour 2019, le CA a convenu que le solde 2018 disponible de Fr. 9'096.45 serait reporté sur l'exercice 2019.

En outre, la procédure d'adoption des comptes et des budgets a été unifiée dans les dix communes. Ces dernières doivent désormais déposer un préavis sur les comptes, respectivement sur le budget du FCR (7 le faisaient jusqu'à présent). Ces préavis, ainsi que les rapports des commissions de gestion devront être présentés simultanément aux comptes et budgets communaux, conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes.

- Annexes :
- Liste des institutions bénéficiaires du FCR en 2018
  - Liste des demandes de soutiens ponctuels traitées en 2018
  - Comptes 2018

Vevey, le 28 mars 2019 / SAI - LMS/jm



## LISTE DES INSTITUTIONS BÉNÉFICIAIRES DU FONDS EN 2018

- ⇒ Agenda Riviera
- ⇒ Association Clara Haskil
- ⇒ Association La Lanterne magique Vevey - Montreux
- ⇒ Association Live in Vevey
- ⇒ Association des Musées de la Riviera vaudoise
- ⇒ Association Nouvel Espace Dancers (NED)
- ⇒ Association Nox Orae
- ⇒ Association Oriental Vevey - Théâtre de l'Oriental
- ⇒ Association Semaine internationale de piano
- ⇒ Association du Théâtre de poche de La Grenette
- ⇒ Association du Théâtre Les Trois-Quarts
- ⇒ Association Tous Artistes Confondus - Rocking Chair (RKC)
- ⇒ Fondation des Arts & Spectacles (Le Reflet - Théâtre de Vevey)
- ⇒ Fondation Festival du rire de Montreux - Montreux Comedy Festival
- ⇒ Montreux Jazz Artists Foundation
- ⇒ Fondation Montreux Choral Festival
- ⇒ Fondation pour l'art dramatique - Théâtre Montreux-Riviera (TMR)
- ⇒ Fondation de la Saison Culturelle de Montreux
- ⇒ Fondation du Septembre Musical Montreux-Vevey
- ⇒ Fondation Vevey ville d'images - Festival Images

SAI – AVRIL 2018

## LISTE DES DEMANDES DE SOUTIENS PONCTUELS TRAITÉES EN 2018

### ACCEPTÉES

- Compagnie Prototype Status - Création "Please Yes" (aide à la création)
- Association Contrepoint - mozart&debussy" (soutien ponctuel)
- Association Tangora Trio - Création "Tangora Trio joue Cendrars" (aide à la création)
- Compagnie BâZ - Création "Au pied de mon arbre" (aide à la création)
- Compagnie CH.AU - Création "Outrageusement CH.AU en bouche" (aide à la création)
- Riviera Classic+ - 3<sup>ème</sup> édition du festival (soutien ponctuel exceptionnel)

### REFUSÉES

- Le Chœur mixte L'Helvétienne - Concert Arthur Parquet
- Impro Riviera Events - Voyage au Québec 2018
- Fondation de l'Académie de Musique Riviera - Académie 2018
- Orchestre da Chiesa - Concerts des 17 et 18 novembre 2018
- Association des Trois Petits Points - Saison 2017-2018
- Association Multi-Scènes - Animation théâtrale "Être Femme ici et là-bas"
- Collectif RATS - Projets 2018
- Compagnie Kaleidos - Création "SALOME"
- Le Reflet, Théâtre de Vevey - 150<sup>ème</sup> anniversaire
- Sarah Vez Photography - Exposition "Just Words"
- Chœur d'Oratorio de Montreux - "Joue avec le chœur"
- Festival "foodculture days"
- Festival international des artistes de rue 2018
- Association Autour du Monde - 15<sup>ème</sup> anniversaire
- Association Suisse de Brass Band - Concours européen 2019 "EuroBrass19"
- Cie Le Sapajou - Création Bobby Lapointe "Tailleur de chansons pour dames"
- Association Alchimie - Création "Thanatos ou les empêchements"
- Association Offshore - Film-vidéo "Là où les chiens se noient"
- Association Villa "Le Lac" Le Corbusier - Exposition "De Bel-Air à Babel"
- Association Inmates' Voices - Création musicale "Swansong"
- Association MissKa & Cie - Création "Karine C se wifi de tout"
- Chœur d'Oratorio de Montreux - Concert A. Dvorak / C. Franck
- Cie Les Exilés - Spectacle anniversaire 15/25 ans "Le destin de Jean-Louis"
- Association Les Furies Lyriques - Création "Le Carnaval des Vieilles Poules"

Vevey - 4 décembre 2018 / SAI-LMS